

Janvier-Mars 2018

# LE VENT DES BANCELS

N°117

Prix de vente au  
numéro : 6,50 euros

VIVRE DES CÉVENNES  
AU MONT-LOZÈRE

PONT DE MONTVERT -  
SUD MONT LOZERE  
VENTALON EN CEVENNES

**Edito** ● ● ● ● ● ● ● ● ● ●

*Faire de la place dans  
un territoire qui se vide*

**Brise municipale** ● ● ● ● ● ●

*Sanglier, une question de sécurité*

**Bise-Art, Blizart** ● ● ● ● ● ●

*Le Bocard de La Planche sur la  
commune de Vialas : Une mine de  
minerai de plomb argentifère  
et son usine de traitement*

**Aura Rossa** ● ● ● ● ● ● ● ●

*Las truchas apreparan la dubèrtura*

**Ah Lisez** ● ● ● ● ● ● ● ●

*La mine de Vialas*

**Les Rouvière :  
une grande famille  
de Fraissinet**

*Dans l'œil du cyclone*





## Faire de la place dans un territoire qui se vide...

*Dans son témoignage lors d'une rencontre au Relais de l'Espinas, Étienne Passebois maire au long cours (plus de trente ans de mandats) de la commune de St Frézal de Ventalon a dit en parlant des années 1970, « mes collègues des communes environnantes lançaient des villages de vacances familiales, à St Frézal nous avons implanté un nouveau hameau d'appartements en HLM, l'Ayrolle ».*

**E**n quelques mots il illustre bien un débat politique fondamental pour nos vallées cévenoles : l'avenir de ce territoire était-il exclusivement dans le tourisme et l'accueil saisonnier ou pouvait-on miser sur les quelques habitants restants, accueillir des gens nouveaux, restaurer et créer comme à St Frézal un nouvel habitat. Il y avait certes dans le choix d'Etienne une revanche à prendre : comme beaucoup de gens originaires d'ici, il a vécu toute sa vie professionnelle d'enseignant à plus de 150 km de la maison de ses parents. Et il avait assisté dans son enfance à l'échec de ses parents exploitants agricoles qui avaient dû abandonner leurs terres lorsqu'ils ne trouvèrent plus aucun ouvrier pour les aider, tout le monde étant parti à la mine à la recherche d'un emploi plus sûr. Participant à ces deux mondes de la plaine urbanisée et des contreforts montagneux Etienne Passebois pouvait, comme plusieurs de ses confrères dans la même situation que lui, privilégier la culture urbaine et aménager au mieux en Cévennes les activités saisonnières du tourisme, qu'ils vivent d'ailleurs chacun souvent intensément avec leur famille. L'arrivée de tous les immigrés de convictions à qui on ne faisait pas a priori confiance a convaincu pourtant Etienne qu'il y avait là une chance à saisir. Il a fait alliance avec eux pour leur trouver une place pour vivre et travailler. La tâche n'était pas facile. Dans la situation paradoxale de « chercher de la place dans un pays qui se vide », on pourrait penser que cette opposition entre tourisme, séjour saisonnier et installation permanente est aujourd'hui résolue. Les conseils communaux – qui sont d'ailleurs aujourd'hui souvent composés de gens arrivés dans les années 70 – continuent les choix d'Etienne Passebois. Ils aménagent des logements, gèrent école et crèche, aident ceux qui restent et les nouveaux à s'installer. Par ailleurs beaucoup d'idées préconçues sur la pauvreté des sols sont aujourd'hui battues en brèche par les innovations agricoles. Mais l'usage du foncier cultivable fait encore l'objet de vives tensions. On voit des jeunes producteurs à la recherche de quelques parcelles arrosables à récupérer parmi les grandes superficies cultivables à l'abandon autour de maisons familiales fermées ou ouvertes quelques semaines dans l'année. Lorsqu'ils passent près de ces maisons, ils ne croisent que quelques chats errants sautant de mur en mur. L'isolement naturel des hameaux fait que les résidents saisonniers, même originaires d'ici, connaissent mal leur environnement local d'aujourd'hui, l'arrivée de gens nouveaux et les politiques actuelles de développement local qui essaient de les installer. Leurs domaines cévenols apportent déjà beaucoup de soucis à ces propriétaires éloignés : il faut parfois régler des problèmes d'héritage, maintenir, restaurer et parfois sauver le bâti, adapter les intérieurs aux besoins des nouvelles générations. L'accès carrossable et les alentours des maisons demandent un entretien permanent et parfois coûteux. L'avenir des terres passe en dernier. Ce sont les sangliers et les orages qui le décident. La situation est encore plus détériorée lorsque les propriétaires éloignés ne viennent plus jamais vivre là. Par ailleurs, lorsqu'on décide de se séparer d'un bien immobilier on se préoccupe surtout des maisons. Les agences s'intéressent fort peu aux parcelles environnantes. D'ailleurs que valent-elles aujourd'hui ? Comment les PLU, Plans Locaux d'Urbanisme, en cours de rédaction, peuvent-ils infléchir le devenir des terres dites cultivables ? On peut limiter les implantations immobilières si voraces comme c'est le cas en plaine. Ici le cas est plutôt rare. On peut intervenir au moment des ventes de propriété pour sauvegarder le droit des exploitants agricoles. Les consultations sur le nouveau PLU sont l'occasion d'un partage d'informations. Elles peuvent aussi nourrir une prise de conscience du plus grand nombre d'habitants ; qu'ils soient toujours plus nombreux à s'associer au choix prospectif d'Etienne Passebois et de ses successeurs à la tête des communes.

■  
Maurice Jeannet



## Sangliers, une question de sécurité civile

*Les dégâts causés par les sangliers sur notre territoire causent des préjudices importants aux propriétaires privés mais aussi sur les routes communales et sur les chemins ruraux.*

Ces préjudices constituent une menace pour l'économie de notre territoire : pratique de la castanéiculture, de l'élevage, et du jardinage domestique sont remis en cause, sans compter le surcoût pour la collectivité dû à l'entretien accru des routes encombrées de cailloux.

Pour diminuer ces dégâts, il faut impérativement diminuer la population de sangliers et donc avoir une politique forte et volontariste en la matière.

Or pour mettre en œuvre une telle politique, les propriétaires, agriculteurs, Parc national, commune doivent s'en remettre aux chasseurs du territoire pour augmenter la pression de chasse, et diminuer ainsi la population de sangliers.

Sans cette augmentation volontariste de la pression de chasse, les demandes de remboursement de dégâts effectuées auprès de la fédération de chasse (pour lesquelles j'encourage les propriétaires à réaliser les démarches) vont exploser et gréver les finances de la fédération et donc le coût pour les chasseurs de la pratique de ce loisir.

Suite aux remontées récurrentes de dégâts sur le terrain, le conseil municipal de Ventalon en Cévennes a voté le 08 février à l'unanimité une motion « pour demander à l'Etat d'assurer sa mission de protection des personnes et des biens au vu des dégâts causés par les sangliers et de mettre en œuvre les moyens pour ce faire. »

C'est dire si pour la représentation municipale, la question du sanglier est en premier lieu un problème de sécurité civile dont nous attendons que la pratique de la chasse soit vectrice de la solution.

Si on arrivait à faire coïncider l'intérêt de la pratique de la chasse avec l'intérêt d'une faible pression de sangliers, alors le territoire sortirait gagnant et dans la concorde.

Sans cela, en partenariat avec le Parc national (compétent en cœur de Parc), je suis résolu à mettre en œuvre régulièrement des mesures de police prévues à l'article L2122-21 (9)<sup>o</sup> du Code Général des Collectivités Territoriales pour détruire et piéger les sangliers afin de faire diminuer leur pression globale.



**Camille Lecat,  
Maire de Ventalon en Cévennes**



## Les ROUVIÈRE : une grande famille de Fraissinet

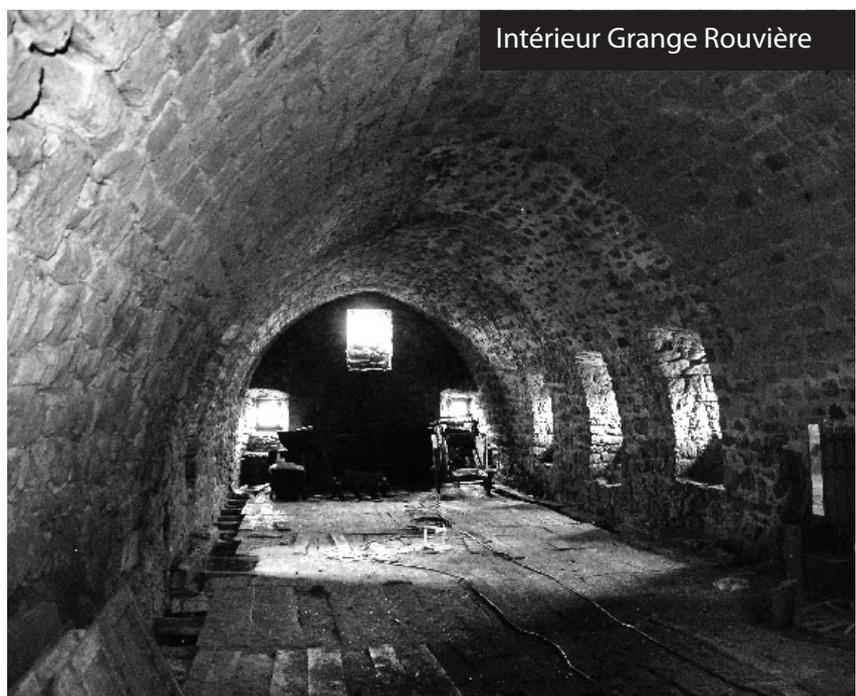
*Ce fut une chance de pouvoir accéder à cet ensemble architectural à l'histoire si longue, si riche et parfois si mouvementée. On reste ébahi par l'immense grange entièrement voûtée, et on s'étonne de voir, gravé dans la pierre, le nom d'Émilie CHAPELLE veuve ROUVIÈRE déroulé lettre après lettre pour parler à l'éternité.*

*La « dynastie ROUVIÈRE », selon le mot de Ghislain BAURY, s'inscrivait dans le droit fil des grandes familles protestantes du sud du Mont-Lozère. Elle appartenait à la bourgeoisie rurale de la paroisse de Fraissinet dont le nom essaima un peu partout dans la région.*

*Au rez-de-chaussée de la maison des maîtres, une grande pièce voûtée servait de « patouille » ; c'est là que mangeaient autrefois les domestiques. En haut, côté rue, des pièces accueillirent la salle de classe, l'instituteur et aussi la mairie, au temps où la belle construction actuelle n'existait pas.*

### Du Moyen-Age au XXe siècle

Sous l'Ancien Régime, le village de Fraissinet dépendait du comte du ROURE qui avait pris la suite des GRIMOARD liés à Grizac et à son château, patrie du futur pape Urbain V au XIVe siècle. La ferme des ROUVIÈRE est mentionnée en 1506, redécouverte grâce à une copie partielle datant de 1708. Avec elle nous remontons à la fin du Moyen-Age, au moment où s'opère ici le transfert des droits seigneuriaux au comte du ROURE. En 1506 une reconnaissance féodale recense les redevances ou censives dues au seigneur pour chaque pièce de terre et chacun des bâtiments : « le sieur reconnaissant habite avec sa famille au bout du village [...] » Sont cités : « une maison d'habita-



Intérieur Grange Rouvière

(1) Clède : séchoir à châtaignes (du mot « claie » sur laquelle elles sont disposées).



le four à pain, 1878 sur l'une des habitations... L'ouverture sud de la grange voûtée porte cette inscription : 1879 Émilie CHAPELLE veuve ROUVIÈRE débordant de la clé d'arc sur les deux claveaux voisins. Les travaux ont donc porté sur divers bâtiments, dont aussi des ouvertures. Successions et partages avaient contribué à accorder à plusieurs héritiers la propriété ROUVIÈRE. Le patrimoine fut ensuite peu à peu rassemblé, Émilie CHAPELLE parachevant cette œuvre en 1869. Toujours sur les linteaux, on peut lire côté rue 1878 V.R (veuve ROUVIÈRE) et sans doute aussi les initiales du maçon A.F.



Eglise de Fraissinet de Lozère

### Un ensemble bâti remarquable

Déjà classé en 1983, il a été recensé par les Monuments historiques en 1992. Dès lors, l'immense grange voûtée de plus de 40 mètres de long – la 2ème de la Lozère après celle du château de Ressouches – a pu faire l'objet d'une restauration bénéficiant d'un financement public, sous l'impulsion de la Région Languedoc-Roussillon alors présidée par Jacques BLANC. Un relevé du plan cadastral actuel daté de 2008 figure sur l'ouvrage de l'historien Ghislain BAURY. L'auteur énumère les éléments de cet ensemble qui reflète à lui seul l'importance du domaine ROUVIÈRE : deux maisons à trois niveaux – rez-de-chaussée, 1er et 2ème étage – avec au nord-est l'immense grange dont la voûte en arc brisé rappelle l'époque gothique, une 2ème grange au nord-ouest, un four, etc. Le plan permet de se situer avec précision, d'autant que cet ensemble architectural remarquable ne se révèle pas de prime abord : tournant le dos à la rue, situé sur un terrain en pente, à l'abri derrière une cour fermée.



Façades Maison Rouvière



Façade Grange Rouvière

### La maison du fermier

La construction de cette 2ème habitation remonte à 1878. Une copie de minute notariée en date du 12 février 1878 indique qu'Émilie CHAPELLE veuve de Laurent ROUVIÈRE « baille à ferme et à moitié fruits pour 6 ans

●●● à Armand MOLINES une trentaine de pièces de terre du terroir de Fraissinet-de-Lozère ». Le contrat porte d'abord sur l'élevage bovin et laitier. Les investissements demeurent à la charge d'Émilie CHAPELLE. Le métayer lui en paie les intérêts; en revanche il perçoit tous les bénéfices sur le prix de vente des bêtes. La propriétaire s'engage à loger son fermier à partir du 1er juillet suivant, soit dans un bâtiment encore en construction, soit dans sa propre maison si celui-ci n'était pas terminé. Camille JOURDAN, instituteur, se porte garant. Le bail sera renouvelé jusqu'en 1892, date de sa résiliation. Le domaine est alors affermé à une famille DURAND-TEISSIER. En 1901, un nouvel arrentement est passé pour 8 ans entre Nancy ROUVIÈRE veuve LAMARCHE et sa mère Émilie CHAPELLE d'une part, et d'autre part Louis TEISSIER, sa femme Mélanie DURAND et leur fils Clovis.

## Les ROUVIÈRE pendant les troubles 1685-1704

Le 18 octobre 1685, par l'Édit de Fontainebleau, Louis XIV tire un trait sur la liberté de culte accordée aux protestants par Henri IV (Édit de Nantes 1598). Ici, quatre jours plus tôt, sur ordre du seigneur le comte du ROURE, ils doivent abjurer et embrasser la foi catholique. Les temples sont rasés, notamment celui de Fraissinet situé selon Pierre IV ROUVIÈRE « sur le rocher » et dont subsistent encore en 1687 l'emplacement et divers matériaux. Que se passe-t-il du côté des ROUVIÈRE, cette famille de Réformés dont le père est consul? Qu'en est-il de leur pratique religieuse? Difficile de se prononcer. Cependant deux des fils, étant en ville pour leur formation de marchands au moment de l'abjuration, quitteront la France pour Rotterdam ou l'Angleterre. Jean et Pierre seront d'ailleurs rejoints par un 3ème prénommé Jean-Pierre. À Fraissinet le père Pierre IV ROUVIÈRE affirmera publiquement ne pas avoir de leurs nouvelles. Pourtant il entretiendra, notamment avec l'un d'eux, une correspondance en partie conser-



Dans la cour des Rouvière



Troupeau à Fraissinet



Grange Rouvière

vée. Au Pont-de-Montvert et ailleurs le pays est occupé par la troupe et l'abbé du CHAYLA va s'installer dans la maison ANDRÉ dont les propriétaires, protestants décidés à conserver leur foi, sont partis à Barjac (Gard) au sein de la famille de l'épouse Marie de BEAUVOIR du ROURE. Partout la population subit l'occupation des militaires qu'il faut nourrir et loger tandis que les nouveaux convertis sont soumis à des impositions spécifiques. Un jour les autorités demandent à la paroisse de Fraissinet de mettre à disposition sept mulets. L'injonction va tourner court : ce type de monture n'est pas présent ici !

### Quand Antoine II succède à Pierre IV

Pierre IV ROUVIÈRE décède en 1702 avant que n'éclate l'insurrection camisarde. Antoine II son fils aîné lui succède sur le domaine. Il sera ensuite nommé consul comme lui. Les ROUVIÈRE sont parmi les propriétaires les plus importants de la paroisse. Ainsi en 1703, Antoine est le 3ème plus imposé (13 livres), après Jean VELAY (15 livres) et le sieur de Finialettes (14 livres). Antoine va s'inscrire dans la continuité de son père, mais il sera brusquement confronté à un contexte politico-religieux de plus en plus difficile. Il fera apparemment sans hésitation le choix de suivre l'ordre du Roi et de l'Église. Loyal vis-à-vis du souverain et de ses représentants dans la province, fidèle à l'Église au point d'être plus tard classé parmi les « anciens catholiques » ce qui était une manière de le protéger. À la disposition des autorités, chargé de missions diverses, jouant constamment le rôle de relais. En témoigne sa relation privilégiée avec Pierre VIGUIER vicaire à Fraissinet. Tous deux œuvrent de concert, appartiennent au même camp. L'un et l'autre rejettent les rebelles, les Camisards et le prêtre tient en grande estime le bourgeois du village. Ainsi quand l'église est incendiée par des insurgés, le 10 février, le laïc reçoit le soutien moral du religieux (lettre du 12 février 1703).

### « À Monsieur

*Monsieur ROUVIÈRE, bourgeois à Fraissinet*

*J'ay appris, mon cher monsieur, avec regret l'incendie de l'église de Fraissinet, mais j'ay esté tout rejoyuy de ce que Dieu vous a fait la grace de vous tirer des mains de ces malheureux sans mal, et en bénis le seigneur et prends paciance en coragent [sic]. J'ay envoyé vostre lettre à Mr CHASTAN, avec une que j'y ay joint en demement qu'il vous protegât. Si il y vient des troupes, je seray avec, et contez sur moy de ce que je pourray pour vostre service. Je salue mademoiselle vostre femme et tous ceus de vostre maison et croyez moy veritablement, Monsieur, vostre trez humble et obeissant serviteur.*

*VIGUIER presbtre.*

*À Saint-Etienne, ce XII fevrier 1703. »*

L'engagement de ROUVIÈRE est sans équivoque : ainsi des catholiques menacés vont se réfugier chez lui et il mettra à l'abri des objets du culte et des ornements. Enfin quand le danger deviendra imminent pour lui, le vicaire pressera le protestant désormais catholique de rejoindre sa ferme de Runes où il pourra trouver refuge. Mais ce lieu réputé sûr ne le sera pas durablement. Ici habitent 7 familles – 14 personnes au total – nouvellement converties. Jugées peu fiables, elles seront expulsées et remplacées par autant de familles venues de La Brousse qui vont occuper leurs maisons. L'initiative s'accompagnera d'actions violentes jusqu'au 14 décembre 1703 où des camisards viendront incendier le village, dont la ferme d'Antoine ROUVIÈRE qui eut cependant le temps de s'enfuir. Le 19 janvier 1704, il reçut un mot du vicaire VIGUIER : « J'ai chagrin du malheur de Runes et très aise que vous n'y ayez pas péri. »

### Antoine II ROUVIÈRE et son beau-père

Antoine avait épousé la fille d'un petit aristocrate aisé des environs : TEISSIER de la VERNÈDE. Le mariage fut béni en 1690, après obtention d'une dispense pontificale, compte tenu de leur parenté au 3ème degré. Antoine II et Marguerite de TEISSIER eurent 8 enfants (le fils aîné Jean succéda à son père, et lui aussi eut 8 enfants). Au moment où les troubles atteignaient leur paroxysme, la petite fille d'Antoine habitait chez ses grands-parents comme en témoigne cette mention émouvante : « [...] la petite Madon votre fille a été indisposée pendant quelque temps de la petite vérole. Elle ne tient plus le lit et n'en sera pas gâtée. » (printemps 1704) TEISSIER de la VERNÈDE possède de nombreux biens et vit de ses rentes. Il ne manque pas dans ses courriers de souhaiter santé et prospérité à Antoine et à Marguerite. Cependant l'essentiel est consacré à ses affaires économiques, à la gestion de ses propriétés et à son argent qui tarde à rentrer. Ce dont il se plaint. Il compte beaucoup sur son gendre pour veiller au grain : faire prospérer ses biens, semer du mil-heh si toutefois des bœufs sont disponibles, ou encore vendre une vache ou en héberger deux. Il le félicite d'avoir renoncé à conduire ses moutons à la foire où ils se seraient mal vendus. La liste est longue ! Le beau-père en convient et s'excuse de solliciter autant son beau-fils. Pourtant dans une autre lettre il le presse de recouvrer l'argent qui tarde à venir. Il lui recommande aussi ses vaches. Craint-il encore une incursion des camisards lorsqu'il écrit : « [...] si nous voyons qu'elles ne puissent être en sûreté dans aucune de nos maisons, il faudra [...] les mettre [...] chez quelqu'un bon tenant. » Et en cette année 1704, il termine en saluant sa chère fille et la famille ROUVIÈRE, priant Dieu qu'il les garde en bonne santé. Et l'on peut être surpris de voir le petit noble s'incliner devant le bourgeois, le beau-père devant son beau-fils... mais il lui doit tellement ! « Je suis, Monsieur, votre très humble et très obéissant serviteur. » Signé LA VERNÈDE, 26 août 1704.



Linteau Emilie Chapelle : inscription 1879 Emilie CHAPELLE veuve ROUVIÈRE.

## Les ROUVIÈRE : petits pas en arrière et avancée vers le présent

Protestants, adhérant ensuite – pour certains – au catholicisme par obligation et pour sauvegarder leur statut économique et social, les ROUVIÈRE revinrent à leur confession d'origine de façon discrète en attendant le retour à l'état civil accordé en 1787 par Louis XVI, juste avant la Révolution française de 1789 qui proclama la liberté d'opinion, y compris religieuse. Voici le texte d'un certificat de baptême daté du 29 janvier 1767 : « Nous, Jean Pierre ROCHE pasteur des Eglises Réformées des Hautes Cévennes [...] avons baptisé Pierre né le 14ème du mois, fils légitime de Louis ROUVIÈRE et demoiselle Marguerite CHAPELLE, mariés, du lieu et paroisse de Fraissinet-de-Lozère [...], son parrain et sa marraine et les témoins sont écrits et signés dans notre registre [...] ROCHE, pasteur. » Précisons que le mariage des parents avait été béni par un des pasteurs qui sillonnaient les Cévennes clandestinement : toute une époque bien complexe !

\*

Ici dans le petit jardin « sous le palhier », Antoine II décédé à 88 ans avait été inhumé en 1743, revenant ainsi discrètement à ses origines réformées (l'un de ses fils, Jean-Pierre, était devenu prêtre). Les chefs de famille moururent ici octogénaires au XVIIe siècle tandis que ceux du XIXe n'atteignirent jamais l'âge de 60 ans. Aujourd'hui, on peut apercevoir plusieurs dalles dans le petit cimetière familial, des stèles aussi dont celle d'Émilie CHAPELLE : « mariée en 1861, elle joua le rôle du chef de lignage jusqu'en 1908, date des derniers documents conservés. »

### La fin d'une grande lignée

Avec le couple Laurent ROUVIÈRE/Émilie CHAPELLE s'interrompt une longue histoire : en l'absence de descendants masculins, le nom s'effaça. Les deux filles du couple se prénommaient Nancy Clarisse et Émilie Virginie.

### Les noms de famille successifs après l'effacement des ROUVIÈRE

Docteur Hippolyte Jules LAMARCHE de Barre-des-Cévennes marié à Nancy

ROUVIÈRE de Fraissinet-de-Lozère. Maître GAUTIER notaire à Anduze marié à Lucie LAMARCHE. M. ROUMÉGOUS marié à Josette GAUTIER, médecin, à Sucy-en-Brie. Aujourd'hui Etienne ROUMÉGOUS est propriétaire du domaine ROUVIÈRE qu'il a reçu de sa grand-mère le docteur Josette ROUMÉGOUS. Les terres sont louées à Yves COMMANDRÉ. La 2ème maison est composée de 2 gîtes proposés à la location.

### Echos de l'époque contemporaine

Les agriculteurs, proches voisins de la maison ROUVIÈRE, ont bien connu les lieux et les personnes. Le grand-père COMMANDRÉ loua les biens, succédant aux AYRAL. L'un de ses fils, Roger, occupa d'ailleurs la maison du fermier. Madame Simone COMMANDRÉ, l'épouse de Louis, fut longtemps chargée du ménage chez la propriétaire qui venait passer ici ses congés. Celle-ci était une femme de caractère, très exigeante. Le mobilier était beau et les cuivres devaient briller. De retour chez elle, la ménagère était parfois lasse, acca-



Portail Rouvière détail linteau 1878 : AF, sans doute les initiales du maçon.

blée même. Pourtant la relation avec la dame présentait un autre visage : un cadeau apporté à son retour et bien plus que cela ! Au cours de ces longues années, une relation humaine, singulière, s'était créée. En témoigne cette image : Mme COMMANDRÉ, au sortir de la messe, sachant Mme le docteur ROUMÉGOUS fatiguée, descendit lui rendre visite et cette femme hautaine et distante, installée dans son fauteuil, la serra dans ses bras. « Vous êtes mon sauveur ! » dit-elle. Puis lorsqu'il apparut qu'elle ne pouvait plus rester dans cette maison aimée, c'est Simone COMMANDRÉ et M. RAMPON le jardinier qui facilitèrent son départ pour la maison de retraite de l'hôpital de Florac, ceci à la demande de Charles-Noël, un de ses petits-fils, médecin à Moulins. Il avait tout organisé et faisait entièrement confiance en leur persuasion bienveillante. Plus tard quand la vieille dame décéda loin d'ici, Mme COMMANDRÉ imposa sa présence aux obsèques à Anduze alors qu'on l'en dissuadait. Une image de la complexité du monde et des choses humaines...

\*\*\*

L'ouvrage que nous avons consulté a été publié en 2011 par les Nouvelles Presses du Languedoc. Son auteur, Ghislain BAURY, historien, professeur agrégé au Mans, a dépouillé une extraordinaire masse de documents conservés dans la maison ROUVIÈRE. Cette recherche composée de 2 tomes s'intitule La dynastie ROUVIÈRE de Fraissinet-de-Lozère/Les élites villageoises dans les Cévennes protestantes d'après un fonds d'archives inédit (1403-1908). Ghislain BAURY dédie cette étude « à l'amitié

incarnée par une vaste demeure à la porte toujours grande ouverte. » Grâce à lui, grâce à cette relation privilégiée, l'histoire d'un village se révèle de façon exceptionnelle. Il faut donc remercier l'auteur et, avec lui, la famille ROUMÉGOUS qui a permis à Fraissinet de s'enrichir d'un passé jusqu'alors ignoré.

\*

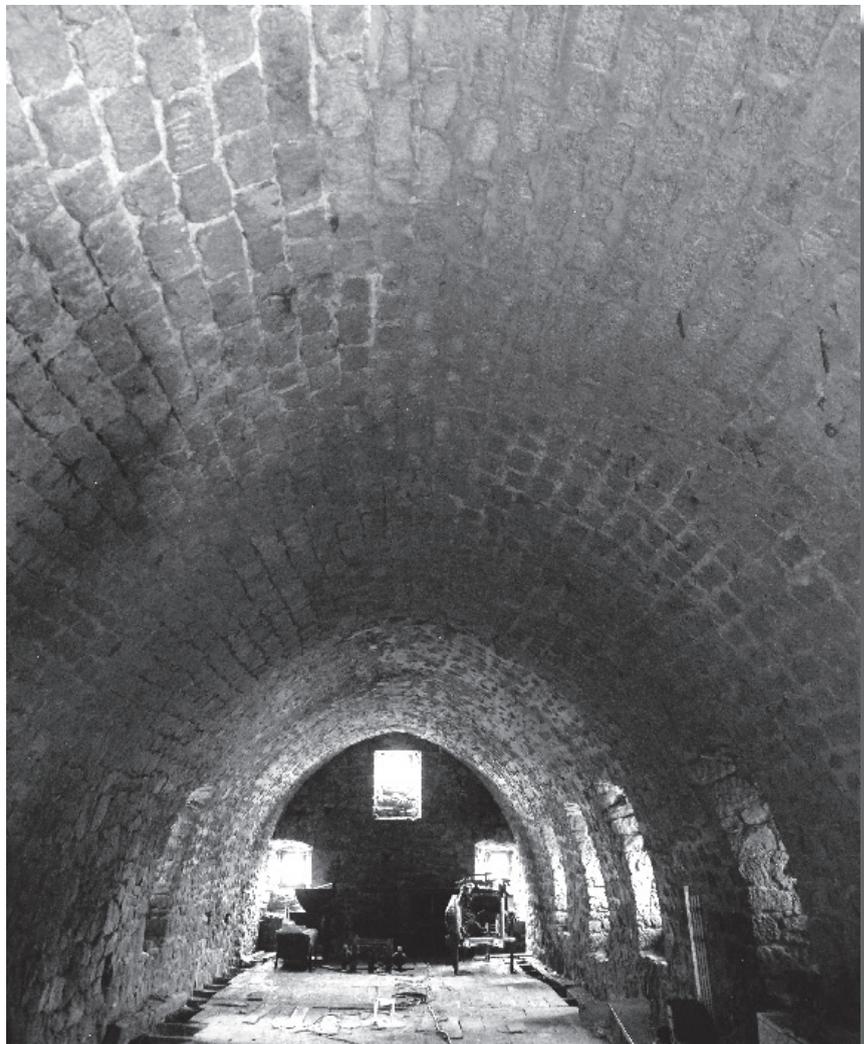
Quant à nous, nous voulons remercier la famille COMMANDRÉ, Simone et Louis, qui nous ont permis d'accéder à ce domaine remarquable. Leur disponibilité et leur sens de l'accueil ont été un encouragement à mener à bien ce projet, modeste certes, mais qui vise à vulgariser l'étude de Ghislain BAURY pour en offrir quelques aspects aux gens d'ici et d'ailleurs.

■  
Simone Cros Allier

## Sources

La dynastie ROUVIÈRE/Les élites villageoises dans les cévennes protestantes d'après un fond d'archives inédit (1403-1908), Ghislain BAURY, Nouvelles Presses du Languedoc, 2011.

La Lozère de la préhistoire à nos jours, sous la direction de Jean-Paul CHABROL, éditions Bordes-soules, 2002.





le curé Jean Roux qui pendant des années a tenté d'attirer l'attention sur l'importance de sauver ce site : « Une archéologie minière du XIXème siècle unique en Europe ! » disait-il. Heureusement, il y a dix ans, une poignée de jeunes passionnés ont créé une association : « Le filon des anciens », dans le but de sauvegarder les ruines restantes et de retrouver leur histoire. Mariette Emile et Christophe Aujoulat ont « Retroussé les manches » et offert à notre commune une chance de retrouver la mémoire de son XIXème siècle. Je ne vais pas décrire l'histoire et les techniques pratiquées au Bocard, car des passionnés l'ont déjà très bien fait. L'historienne Cécile Coustès et le scientifique René Lalauze ont réalisé deux remarquables publications. Philippe Donadille a réalisé un film documentaire magnifique qui retrace l'histoire et le fonctionnement de la mine et de l'usine. Je vais simplement interroger nos deux jeunes « héros » sur cette récente histoire de l'association du filon des anciens qui a permis ce réveil mémorial un peu inespéré.

### **Roland Mousquès - Racontez-nous pourquoi vous avez créé cette association ?**

**Mariette Emile** - je suis venue habiter Vialas en 2006. J'ai travaillé, au début, au Pont de Montvert à l'office du tourisme et je souhaitais connaître les sites emblématiques du canton. Comme je m'intéressais au patrimoine, Gilbert Servièrre m'a fait découvrir le site de la mine de La Planche. Je l'ai



Voûte recouvrant le ruisseau du Colombert

trouvé très dégradé mais très beau. Ma première motivation n'a pas été l'histoire (que je ne connaissais pas encore) mais le côté esthétique, ce côté ruines au milieu des végétaux... Ce côté industriel dans un environnement naturel était magique. J'ai adhéré à l'association dès sa création et en suis devenue secrétaire. J'aime bien ce qui permet à des gens très différents de se retrouver, sans conflits, dans une même passion.

**Christophe Aujoulat** - J'ai grandi à Vialas et j'ai participé activement à la création de l'association en 2008, j'en suis le président fondateur. Je trouvais les vestiges du Bocard extraordinaires. Ils étaient menacés de disparaître à court terme, détruits par la végétation. C'était dommage car c'est un site unique, remarquable, émouvant... j'avais le souffle coupé ! En parcourant le site je pensais au travail nécessaire pour construire tous ces bâtiments, ces murs, ces prodiges de technologie. Je trouvais dommage que ce témoignage du passé risque de disparaître. L'importance de montrer le passé m'a toujours ému. Depuis ma naissance l'histoire et le patrimoine me passionnent, cela doit être dans ma nature !

### **Roland - Pourquoi s'intéresser au patrimoine ?**

**Mariette** - Je ne suis pas nostalgique mais les sauvegardes sont un témoignage des savoir-faire du passé. Le patrimoine est un lien temporel entre le passé, le présent et l'avenir. Le patrimoine complète l'histoire, ce sont des vestiges grandeur réelle de ce que les gens ont laissé de leur vie. Il nous permet de comprendre comment ils vivaient, mangeaient, s'organisaient.

### **Roland - Parlez-moi de la vie de votre association.**

**Christophe** - Créée en 2008 notre association a bien démarré. Après une longue période d'oubli, les gens se réintéressaient au Bocard : les temps avaient changé. Le Parc des Cévennes a réagi très vite, ses agents nous ont tout de suite aidés. Ils nous ont donné du poids dans nos rapports avec la mairie. L'historienne Marie-Lucie Dumas est venue à Vialas faire une conférence très suivie sur l'histoire de la mine et du village. L'adhésion n'a pas été générale, tout le monde n'est pas passionné par le patrimoine. On a même entendu la classique objection : « A quoi bon dépenser de l'argent pour des ruines » ! Mais nous avons eu, quand même, une centaine d'adhésions. Cécile Coustès est venu faire son stage de fin d'étude master 2 valorisation et médiation du patrimoine



Chantier du sentier d'interprétation



Visite d'enfants

au Bocard. Cela nous a permis d'éditer un recueil sur l'histoire du lieu (Hors série 64 du lien des chercheurs cévenols). Elle nous a proposé de créer un sentier d'interprétation pour sauvegarder le site et le mettre en valeur. La propriétaire du Bocard souhaitait le vendre, tout en étant consciente de son enjeu patrimonial. Nous avons, alors, proposés à la mairie de Vialas d'acheter le site du Bocard. Ce qu'elle fit en 2014, débloquent ainsi la situation. Pour nous, la réalisation d'un film sur la mine par Philippe Donadille a été très importante. Après cinq années de re-

cherches, il a éclairci l'histoire du Bocard, les techniques utilisées, la vie des employés, les enjeux économiques, les problématiques physico-chimiques des traitements des minerais, etc.. La première projection du film a eu lieu à Vialas fin 2017. Pour documenter le tournage du film le réalisateur a extrait les rapports des stages effectués à Vialas au XIX<sup>ème</sup> siècle par les élèves ingénieurs de l'école des mines de Paris. René Lalauze en a extrait un ouvrage très pointu et passionnant sur les techniques et la vie des hommes au Bocard pendant cette période.

**Mariette** - La vie de notre association n'a pas toujours été simple. Au début il y a eu un certain nombre d'adhérents et des journées : "chantier débroussaillage". La pression est vite montée, puis il y a eu un creux de 2011 à 2014 avec les recherches de financements. Nous avons vécu les lourdeurs bureaucratiques qui accompagnent le montage des dossiers, véritables pesanteurs pour les bénévoles. Heureusement l'inscription aux monuments historiques en 2014 a bien débloqué la situation et nous a fait envisager des travaux de restauration.

**Roland\_ Comment voyez-vous l'avenir?**

**Christophe** - Les recherches archéologiques menées par le C.N.R.S. et l'association Pyrène sur la fonderie vont se poursuivre sur plusieurs années. La municipalité actuelle a pour projet d'aménager l'ancienne gendarmerie au centre du village et d'y inclure un espace exposition sur la mine (70 m<sup>2</sup>). Nous espérons que le sentier d'interprétation du Bocard sera bientôt opérationnel, il est à ce jour en chantier et devrait ouvrir au public l'été prochain. Enfin nous travaillons avec beaucoup de personnes pour réaliser un livre d'histoire sur Vialas à travers les âges

**Mariette** - personnellement j'aimerais que l'exposition soit réalisée à terme sur le lieu du Bocard et articulée avec des visites guidées. Nous pensons aussi créer un espace dédié à la mine à la bibliothèque de Vialas.

J'invite, pour nous aider à réaliser tous nos projets, les amateurs d'histoire et de patrimoine à rejoindre notre association du Filon des Anciens. Le plaisir sera partagé.

**Propos recueillis par  
Roland Mousquès**

## Des plantes et des arbres

### Les plantes

Des plantes variées, propres au climat méditerranéen, habitent nos toponymes et microtoponymes. On est dans une zone de transition, d'altitude moyenne, dont la flore variée va donner à la biodiversité une expression originale.

**Anglanière** (l'). Cadastre de Saint-Frézal-de-Ventalon, B.104 (lande). La transcription d'*Agianièra* en *Anglanière* semble être le résultat d'une copie malheureuse. Non seulement parce que l'idée d'angle ou de coin de terre ne se justifie pas (oc. < *angle*, angle; *anglada*, contenu d'un angle), mais encore parce que l'attraction de ce mot sur une « petite forêt de chênes », une *aglaniera*, relèverait d'un « hold up » sémantique. Et cela, même en tenant compte de l'évolution des cultures ou de l'absence de cultures en quelques dizaines d'années. Oc. < *aglan*, gland + suffixe collectif *-ièra*, *Agianièra*.

**Arboussas** (Saint-Andéol-de-Clerguemort). Lat. < *arbuteus*, oc. > *arboç*, (fém. plur.). De même, signalons l'**Arboussset** (suffixe collectif *-etum*, lieu riche en arbousiers), au Nord-Ouest de St-Germain-de-Calberte. De nombreux noms de famille en découlent.

**Bouissonnade** (la). Saint-Frézal-de-Ventalon. Du lat. < *buxus*, buisson, > *boisson*, avec suffixe *-ada*. Oc. > *boissonada*, touffe de buissons, haie.

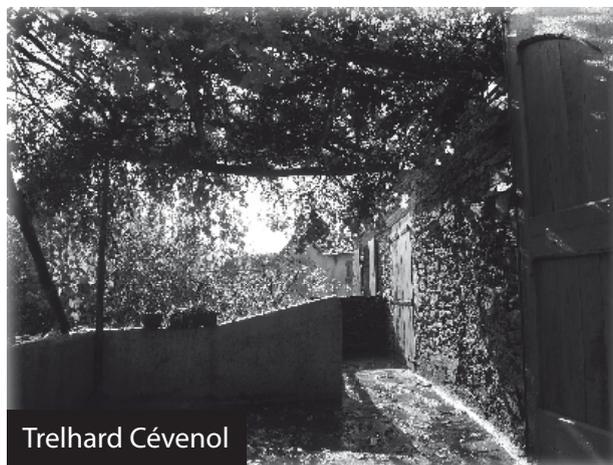
**Canebière** (la). Lat. > *canabis*, Oc. > *canabièra*, chènevière (D.636). On trouve également (la) *Canevière* (D.852).

**Chatusse**. Commune Saint-Frézal-de-Ventalon, cadastre 1958-1973, D.419 « résineux ». Oc. > *catuça*, *gatuça*, euphorbe, épurge. La forme *chatusse* se retrouve au Collet-de-Dèze et *catusse* à St-Privat-de-Vallongue. Les *Gatuzières* (suffixe à valeur collective *-ièra*.) sont bien représentées dans cette partie cévenole de la Lozère.

**Espinas** (l'). Lieu-dit sur la route des crêtes (D35), ancienne ferme rénovée (Saint-Andéol-de-Clerguemort). < Lat. *spina*, oc. > *espina*, (f.) épine; *espinàs*, (m.), buisson épineux, hallier. Ce micro-toponyme est révélateur d'un lieu considéré comme

traverse le hameau de Vimbouches (Saint-Frézal-de-Ventalon, cadastre 1958-1973, A.861). Ancienne faïsse (*faïssa*) ou *bancèl*, envahi par les fougères, les ronces et la *genèsta* (ce genêt en fleur qui plaît tant aux habitants des villes et aux touristes est le signe de la désertification du pays).

Le cadastre de Saint-Frézal-de-Ventalon note en 1971 deux microtoponymes de même racine : **Felgille** (C.255), au sol composé de feuillus. Cet appellatif a une valeur collective de diminutif. Oc. > *Felgilha*, ou *Felzilha*; il est un lieu où se trouve une petite fougèraie.



Trelhard Cévenol

**Feljade** (lieu planté de feuillus, C.221 et B.61) est également une variante avec suffixe *-ada*.

Ce toponyme a en effet de nombreuses variantes dont la plus représentative est **Felgerolles** (proche du Pont-de-Montvert), avec suffixe féminin pluriel *-òlas*.

un écart. Avec suffixe augmentatif *-aceum*, *-acea*. Il est bien représenté dans les Cévennes et au-delà. La rénovation et la transformation de ce lieu en espace de rencontres et d'échanges sont significatives de l'esprit solidaire qui anime les anciens et les néo-cévenols. Il est également le siège et l'atelier de l'école de la pierre sèche (Société Coopérative d'Intérêt Collectif – SCIC – Bois 2 Mains).

**Feljadoux** (les). Oc. > *los felzadors*. De l'occitan *felzel/feuze*, la fougère (m. et f.). Microtoponyme qui se trouve au-dessus de la route qui

Il est également un patronyme dérivé du toponyme d'origine (*Pèire Felgairola*, 1288). Ce patronyme, bien répertorié dans les archives, se trouve prolongé jusqu'à nos jours (cf. l'article de Me Simone Cros-Allier dans *le Vent des Bancels*, n° 103).

**Lambrusquière Puechagut**. (cadastre 1958-1973, D.493, Saint-Frézal-de-Ventalon). Si le nom collectif « *bruguière* », hérité du celtique *brucos*, est un lieu où poussent les bruyères, la *brusca*, autre nom de la bruyère, « est issu d'un croisement entre *brucus* et le latin *ruscum*, le houx fragon

●●● *épineux* » (J. Astor). *Lambrusquière*, avec l'agglutination de l'article se double d'un *m* devant un *b* qui est en réalité *en*, du latin *in*, avec le sens de « dans » ou « sur ». Lui succède le déterminant *Puèch agut*, microtoponyme qui a conservé sa notation occitane ; c'est une petite élévation (*Puèch*, lat. *podium*, puy) au sommet pointu (*agut*), surplombant une pente couverte de bruyères.

**Lignaresse.** (Saint-Andeol, B.23) oc. < *linharessa*, endroit où le lin est cultivé (avec suffixe – *aret*. Le chanvre et le lin étaient des cultures propres à nos régions.

**Panisseyres** (les) du lat. > *panicium* et de l'oc. < *panís*, panic, sorte de millet dont le champ de millet, < *panissière*, a laissé place à une lande (A. 140).

**Safranière** (la). Oc. < *safran*, le safran. La *Safranière* (St-Frezal-de-Ventalon, D. 846-7-8, pré) est un tènement où on a pu cultiver le safran.

**Sambuget** (le). (Saint-Andéol de Clerguemort, section C). Oc. > *lo sambuc*, ou *sambuquier*, le sureau. *Sambuget*, nom collectif avec diminutif pour un lieu où pousse le sureau. Oc. < *la sambuca* est aussi un coupe-gorge. La christianisation de nos territoires dans le cours de l'histoire a exercé une pression à la fois sur le paganisme, et plus tard sur le protestantisme. Ce toponyme est devenu *Saint-Buget*, illustration caricaturale d'une culture travestie.

**Vignaou** (le). (Cadastre Saint-Frezal-de-Ventalon, A.634 : châtaigniers). Du lat. *vinealis*, ce qui a trait à la vigne. Lieux plantés de vigne. *Vignaou*, transcription phonétique

de *Vinhau*, correspond à *vinharèda* ou à *vinharès*, vignoble. *Vignal*, *Vignau*, *Vignaud*, sont aussi des patronymes, avec le sens au Moyen-Âge de « garde-vigne » (J. Astor). A noter la vocalisation de *vinhal* à *vinhau* (changement de la consonne en voyelle). Si la parcelle indique une plantation de châtaigniers entre 1958 et 1979, le registre cadastral pourrait souligner l'évolution de cultures plus anciennes. La *Vignasse* (oc. < *vinhassa*), grande vigne, est un augmentatif de *vinha* (Cessenades, A. 453). Il peut avoir également un sens péjoratif.

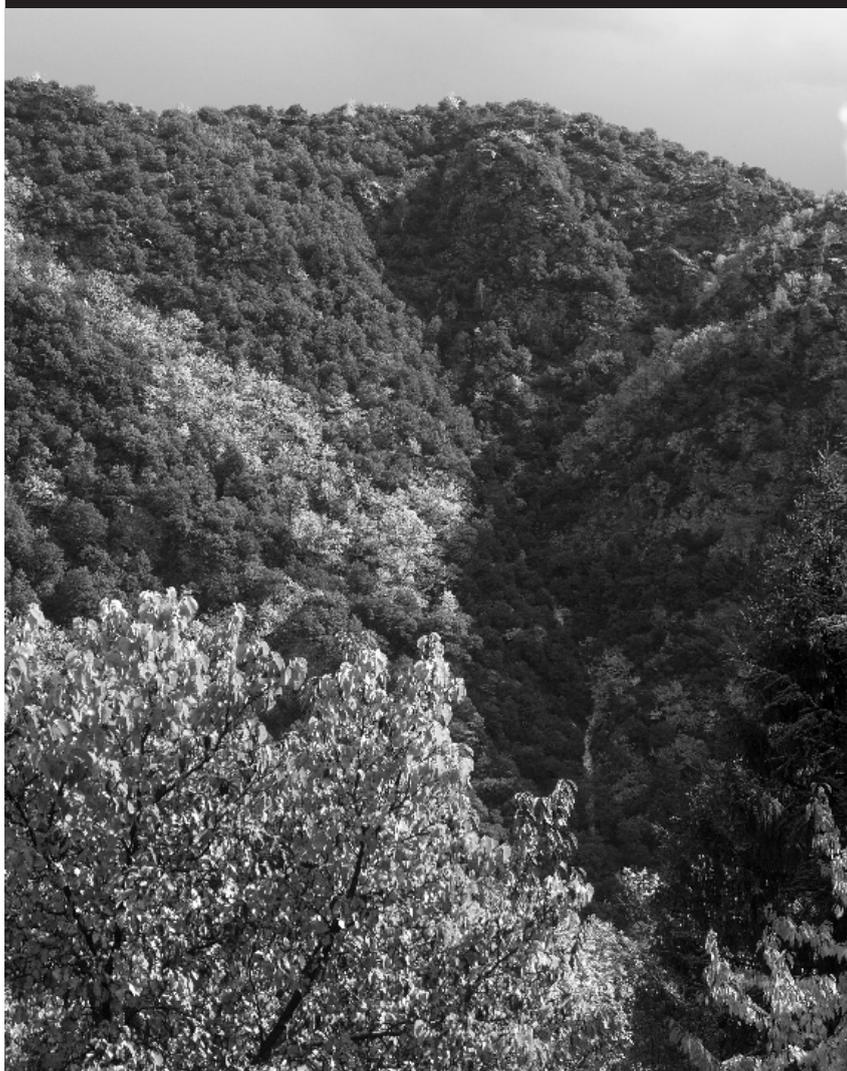
*Le Vignal* ou les *Vignals* se retrouvent dans le Gard ou en Ardèche, pour ne citer que ces départements.

**Vignette** (la). Commune de Saint-Frezal-de-Ventalon. Ancien passage à niveau du C.F.D. cévenol dont la maison du garde-barrière était ornée d'une treille aujourd'hui disparue.



Tapis de bruyères face au Ventalon

## L'arête des Coulimpes entre chênes rouves et châtaigniers



### Les arbres

*C'est aussi par la variété des arbres que cette biodiversité s'exprime.*

**Bouas de las Vieillos** (Vimbouches, A.848, cadastre Saint-Frézal-de-Ventalon) : transcription phonétique très approximative de « *lo Bòsc dels Vièlhs* » (le *v* de *Vièlhs* noté *b*), à la sortie Est de Vimbouches. Lieu, qui semble avoir été un lieu de rencontre des personnes âgées de ce hameau.

**Blacherette** (la). Hameau, commune de St-Privat-de-Vallongue, en limite de St-Frezal. Chêne pubescent,

chêne blanc; du pré-indo-européen *blacca*, *blaca* ou *blacha* en occitan avec passage du *c* au *ch* du Nord-Occitan qui apparaît déjà ici et diminutif – *eta*. C'est donc ici le nom de la ferme caractérisée par son environnement de chênes blancs (dimin.). De nombreux patronymes en découlent : Blache, Lablache, Blachère... C'est aussi le nom de *La Blaquièra* sur le plateau du Larzac, Aveyron.

**Castanet**. (Com. Saint-Frézal – de-Ventalon.). Issu du latin *castanea*, dont le sens est la châtaigne ou le châtaignier; la châtaigneraie est spécifiée par l'ajout du dérivé collectif – *etum*, d'où *castanetum*. L'occitan *castanet* en dérive directement. C'est un toponyme riche que l'on retrouve dans

tous les pays arborés de châtaigniers (Aveyron, Haute-Garonne, Tarn, Tarn-et-Garonne, Hérault...). Signalons également en Lozère **Castagnol** (commune de Vialas). De nombreux patronymes sont issus de ce toponyme (Castan, Castanet, Castagnoux...).

**Cessenades**. Hameau et lieu-dit de la commune de Saint-Frézal-de-Ventalon. Le référent se trouve dans le cadastre de 1832, orthographié *Cessenades*. L'origine celtique du nom (gaulois *cassanos*, chaîneie), avec suffixe celtique – *enna* et un dérivé féminin en – *eda* collectif, nous semble être la plus logique. Elle se retrouve dans de nombreux toponymes dérivés de cet étymon, donnant *casse* en occitan (*Cassagnas*, en bordure de la N106). L'orthographe *Cassenades* et non Cessenades (oc.> *cassanada*) aurait dû être logiquement maintenue. C'est pourquoi, mais avec des réserves, on peut penser à une mauvaise transcription (passage du *a* à un *e* atone) d'une orthographe plus ancienne dont nous ne retrouvons pas trace dans les documents consultés.

**L'Houor del Roube**. Saint-Frézal-de-Ventalon (cadastre 1832, A. 249). Phonétisme approximatif de *L'Houor* pour l'*Òrt*, le jardin potager (lat. *hortus*). Avec le déterminant « *del Roube* », « du chêne rouvre ». Cette orthographe phonétique se retrouve dans de nombreux microtoponymes. Mais ici la notation occitane apparaît clairement.

**Elzière** (l'). Saint-Frézal-de-Ventalon (cadastre 1832, A. 420, « feuillus »). Dérivé collectif – *ièra*, de l'occitan > *else*, *euse*, l'yeuse, chêne vert. C'est un microtoponyme que l'on retrouve dans un nombre important de lieux-dits, issu du latin *quercus ilex*. En dérive également *Hielzas* en Lozère, sur le Causse Méjean (commune de La Parade).

**Figierolle**. En limite de Saint-Andéol-de-Clerguemort et de Vialas. Oc. > *figueròla*, lieu planté de figes (oc.

Bouleaux le long du Luech



> *figa, figuiera* (f.), figue avec suffixe diminutif féminin – *òla*). Variante : la *figueireda* est un lieu planté de figuiers (avec suffixe féminin – *eta*). Ce toponyme est corroboré par de nombreux noms de lieux ayant le même étymon : La *Figarède* (Lunas, Hérault), La *Figairole* (Armissan, Aude), *Figuerolles* (proche de Montpellier).

**Labesset.** Cadastre de Saint-Frézal-de-Ventalon, 1958-1973, C.55. Oc. > *beceda*, lieu planté de bouleaux ; *lo beç*, bouleau blanc. Agglutination assez répétée de l'article et du nom due à une incompréhension de la langue. On trouve ce microtoponyme en de nombreux endroits, noté **abès**, ou encore **lous Abessets** (A. 976-978).

**Paumier** (le). (Saint-Frézal-de-Ventalon). Le terme *paumier* (vocalisation de *palmier*) renvoie à plusieurs sens :

1- la feuille de palmier (oc. > *palma*) indique l'existence d'un pèlerin à Jérusalem dans les noms de famille Palma, Palme, Paumier... Le pèlerin est un porteur de palme. Il est contemporain de la période médiévale. On re-

trouve ces patronymes ou toponymes dans le Gard, l'Aude, les Pyrénées Orientales...

2- La *Palmade*, toponyme proche de Montpellier, a plutôt le sens de pacte (frapper la paume de la main. C'est l'image de la *pacha* ou de *lo pache* en occitan). S'agit-il d'un ancien lieu de marché ? Il est difficile ici de l'admettre. (4)

En fonction du contexte géographique, le premier sens semble mieux répondre à ce microtoponyme. L'article défini *le* ou *la* est sans doute ajouté tardive-

ment, les toponymes anciens – dans le prolongement du latin –, n'ayant pas d'article en occitan.

D'autre part, il existe un poste de chasse sur le domaine du *Chambonnet* (5) – un hameau de Saint-Frézal-de-Ventalon –, appelé improprement ou ironiquement par les chasseurs « le bananier ». Il s'agit d'un rare palmier existant sur la commune (à la différence du Gard et des Basses-Cévennes où cet arbre est devenu un arbuste ornemental mettant en valeur une habitation); entre la limite des châtaigniers et des chênes verts, il se trouve à proximité d'une *restanca* (retenue d'eau) sur la propriété de cet ancien mas, en-dessous d'une ancienne ferme ruinée. Faut-il y voir le souvenir de la symbolique religieuse de la Palme inconsciemment reconduite ?

**Rouviereytte** (la). Oc. < *rovièreta*, diminutif de *rovièra*, la petite rouverte (*lo rove*, chêne rouvre) avec suffixe – *ierà*.

**Salzet** (le). (D. 534), feuillus; et **Lou Salzet** (B. 662), pièce de châtaigniers (cadastre 1832. Saint-

Frézal-de-Ventalon). Ancien occitan > *salgue*, issu du celtique < *salico* et du latin > *salicem*, saule. Oc. > *salze*, *sauze*. Avec diminutif – *et* ou collectif latin – *etum*. **Salgas** est un hameau de la commune de Vébron ayant cette même racine celtique. *Salgues* se retrouve dans de nombreuses régions d'Oc (Aveyron, Corrèze, Lot, Lozère, Var), à la fois comme nom de hameau et patronyme.

**Tourtrel** (lou). Commune de Saint-Frézal-de-Ventalon (A. 264), à proximité du Salson. Cette parcelle est un pré en 1961. Oc. < *tortèl*, tourteau fait sous la cendre. Ce terme employé au XIIIe siècle à fait place ensuite à celui de *fogassa* que l'on retrouve encore à Saint-Frézal-de-Ventalon comme un microtoponyme. L'hypothèse peut être faite que ce pré a pu être consacré à la culture des céréales.

**Vernèdes** (les). Nord-Ouest de la commune de Saint-Frézal-de-Ventalon, (C.1 à C.26), cadastre 1958-1973. Du celtique < *verno* –, aulne, oc. > *vern*. De nombreuses variantes en découlent en Lozère et dans les départements mitoyens (Vernet, Vernas, Vernière, Vernarède) qui sont souvent des noms de famille.

(à suivre)

Gérard Tautil





●●● foguèt un chaple vertadièr : de'n pertot un malhun de fials ferrats e ... dètz, vint, trenta, quaranta fariòs... dins las benas (las panièras per lo peis). Subte una vòtz trebolèt lo silenci d'aquela nuèch de tresluc : « Bogres de tarasbatiers, aqueste còp sètz agafats » ! E tot se virapassèt : los pescaires braconaires tirèron camin per los bartasses daisant las linhas, las benas brandussadas per de consòrres encara a mitat estavanidas, ripèron dins l'aiga coma des lisas; solas las truchas subreviventas tornèron prendre lor vam ; fins finala, la màger part se ne tirèt. Alara un còp de mai Mèfi ! Ça que là, los òmes d'uèi son venguts mai responsables : emplisson pas pus las benas ; se contentan de cinc. Mai n'i a d'autres qu'an decidit de vos crocar puèi de vos escampar lèu, lèu dins l'aiga. Son de professionals mai apassionats per la tecnica e l'espòrt que per la mangiscla. Aqueles pescaires se dison «No Kill». Encara un mot ingles, un mot anglès que nos socava nòstre vocabulari occitan e mai francès» ! Aital aviá parlat la vièlha.

Depuèi cadun es al fial : los pescaires que se remembran las pescas d'un còp èra e que comprenon pas per que los alevinatges son de mai en mai improductius e lo peis a la malha rar; las truchas secutadas per la qualitat de las aigas qu'an melhorat la tecnica del pipaire e mai la luna qu' a decidit de far la cauma lors jorns de tresluc.

Per lo pescaire començant, per prener de peis :

- 1 – Anar a la pesca
- 2– Las truchas son dins l'aiga (pas dins los arbres)
- 3– Penser peis

Alan Pantel

amies restaient sur leur garde mais de temps en temps quelques unes attirées finirent par craquer et glissèrent, tels des éclairs, vers la surface de l'eau et puis subitement ce fut une ruée, comme les brebis qui ont découvert des petits tas de sel sur les rochers. Ce fut un véritable carnage ; de partout des fils se tendaient, ferrés d'une main sûre... Dix, vingt, trente, quarante farios finirent dans les benes. Soudain une voix rompit le silence crépusculaire : « Sacrés braconniers, cette fois-ci vous êtes pris ! » et tout se précipita : les braconniers détalèrent dans les buissons laissant les cannes à pêche, et les benes – secouées par quelques consœurs qui avaient encore de l'énergie – comme des luges glissèrent vers la rivière, vomissant leurs prisonnières ; la plupart devaient en rattrapper. Alors méfi ! Toutefois, aujourd'hui, les hommes sont devenus plus responsables ; ils n'emplissent plus leur benne, se contentant de cinq. Il y en a d'autres qui ont décidé de vous prélever mais qui vous rejettent aussitôt ; ce sont des professionnels passionnés davantage de technique et de sport que de nourriture. Ils se disent « No kill ». Encore un mot anglais qui sape notre vocabulaire occitan et... même français ! » Ainsi avait parlé la vieille.

Depuis, chacun est au courant : les pêcheurs qui se rappellent des pêches d'autrefois et qui ne comprennent pas pourquoi les alevinages sont de plus en plus improductifs et le poisson à la maille, rare ; les truites importunées par la qualité des eaux qui ont perfectionné leur technique de suction de l'appât e même la lune qui a décidé de faire grève les jours de clair de lune.

Pour le pêcheur débutant, pour prendre du poisson :

- 1– Aller à la pêche
- 2– Les truites sont dans l'eau (pas dans les arbres)
- 3– Penser poisson

Alain Pantel

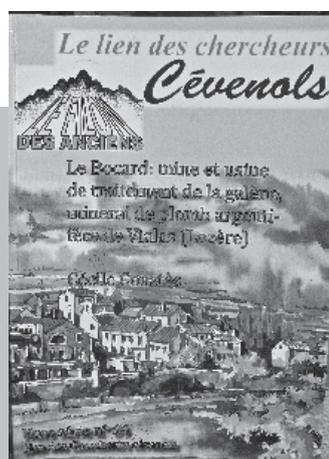
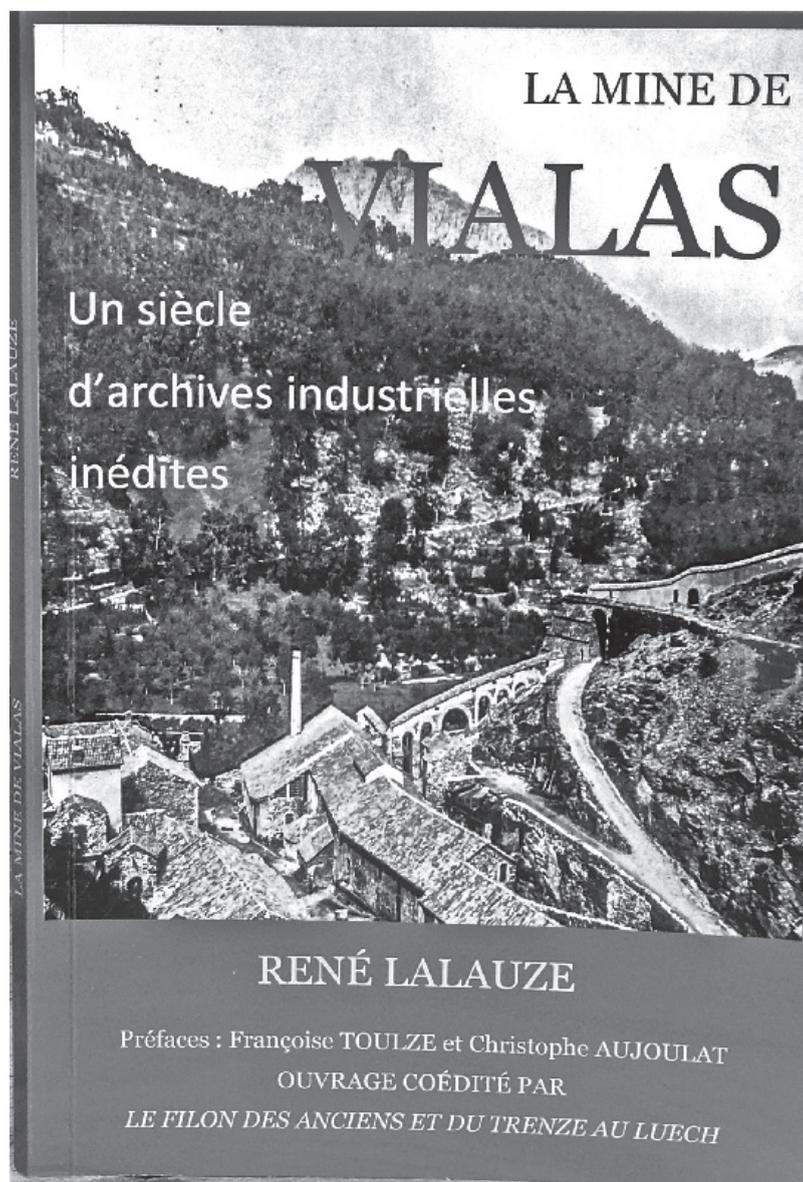
## La mine de Vialas

L'auteur de cet ouvrage, né à Alès, a fait ses études secondaires au lycée J.B Dumas. Docteur en sciences Physiques, Professeur à l'Ecole des Mines de Saint Etienne, il a dirigé dans ce même établissement et pendant plusieurs années, le Centre de Recherches en Sciences des Processus Industriels et Naturels.

Vialassain d'adoption, il s'est naturellement intéressé à l'activité industrielle de Vialas. Dans un souci d'initier et d'informer un large public, il a publié en 2011, aux Editions Lacomour, un premier ouvrage original intitulé « La Princesse de Castagnols ». Il s'agit de l'histoire métallurgique de Vialas racontée sous la forme d'un conte dont les personnages sont les atomes...

C'est dans le cadre de la réhabilitation du site minier et métallurgique de La Planche à Vialas, pour lequel milite l'Association Le Filon des Anciens - le site est aujourd'hui, grâce à son action, inscrit au titre des Monuments Historiques - que René Lalauze va s'intéresser à ce patrimoine et dépouiller les récentes archives découvertes par Philippe Donadille à l'Ecole des Mines de Paris.

Le contenu de cet ouvrage s'inspire pour une très large part des informations recueillies au cours de ce travail de dépouillement et d'interprétation. Au-delà des aspects techniques inévitables, qui sont ici traités aussi simplement que possible, c'est toute l'activité de la mine et de ses mineurs qui revit sous nos yeux, à travers ce document.



La mine de Vialas :  
Pour tout achat veuillez vous rapprocher de l'association  
« Le Filon des Anciens »

Le lien des chercheurs Cévenols :  
Ouvrage épuisé mais consultable à la mairie de Vialas.

## Conseil communautaire

Du côté de la Communauté de communes début 2018 ...

La première année de fonctionnement passée, les tensions liées à une fusion imposée se sont dissipées. Les élu(e)s commencent à travailler de façon plus collectives et plus solidaires. Ils se sont mis au travail en participant activement aux différentes commissions créées et soutiennent les projets mis en chantier. Les travaux au Presbytère de Fraissinet de Lozère pour y installer l'association les Menhirs de Stevenson ont débuté mi-janvier 2018 et ceux de l'atelier pour un brasseur et une potière à Saint Frezal de Ventalon commenceront fin février 2018. Un animateur pour Terra Rural, Sébastien Rosset, a été recruté depuis octobre 2017, pour dynamiser l'agriculture (il s'investi pour créer un abattoir itinérant pour ovins, caprins et cochons ; il suit le projet d'extension de la CUMA du Pendèdis, ...). Une technicienne, Céline Husson, a été recrutée début janvier 2018 pour accompagner (ingénierie) les communes dans leurs projets des centre-bourgs (Le Collet de Déze, Le Pont de Montvert, Saint Etienne Vallée Française, Vialas, Saint Germain de Calberte, Saint Michel de Déze et Sainte Croix Vallée Française). Un(e) technicien(e) va être recruté(e) pour renforcer l'équipe SPANC qui

va couvrir l'intégralité de notre communauté. Sous réserve d'obtenir les crédits de l'Agence de l'Eau (RMC), un(e) technicien(e) va être recruté(e) pour faire un diagnostic général de l'eau potable sur toutes les communes de notre territoire. Enfin nous avons décidé de travailler sur le Sud Lozère à une charte forestière en participant au financement de la technicienne et animatrice, Nathalie Tremel.

Au niveau financier, si le résultat 2017 sera globalement négatif, (environ 70 000 € sur un budget global de fonctionnement de 2 400 000 €), il n'affecte que peu l'excédent de fonctionnement antérieur (515 000 €). D'autant plus qu'en 2017, nous avons dû régler 36 000 € pour notre sortie du Pays Cévennes et que, en fin d'année, nous n'avons pas reçu 41 000 € de la dotation touristique d'une commune qui devrait être versée au début de cette année. En 2018, nous devrions recevoir une Dotation Globale de Fonctionnement de l'Etat bonifiée de 100 000 € (220 000 € au lieu de 120 000 €).

Un Pôle d'Equilibre Territorial et Rural (Syndicat Mixte fermé) a vu le jour au 1 Janvier 2018 et regroupe les 2 communautés de communes du Sud Lozère ; Il prend les missions de l'ATCC (Association Territoriale Causses Cévennes) : accueil de nouvelles populations, appui et aide au financement des projets privés et publics par les dispositifs Leader Gal ou Approche Territoriale Intégrée, Contrat de Ruralité finan-

çant les communes et communautés de communes. Ce PETR pourra aussi s'occuper des dossiers que les 2 Communautés voudront bien lui déléguer (charte forestière du territoire, Programme Local pour réduire la Production de Déchets). C'est Mme Thérond, Maire déléguée de Quezac, qui a été élue présidente (au bénéfice de l'âge). Jean-Pierre Allier (1er Vice-Président) est chargé des dossiers économiques, Pierre Plagnes, des dossiers Agriculture et Forêt.

Jean Pierre Allier

## Communauté de communes

### Urbanisme et développement économique : un défi à relever !

L'élaboration et la gestion des documents d'urbanisme (PLU, cartes communales...) sont, depuis le 1er janvier 2017, une compétence de notre communauté de communes. Ceci, car cette compétence était détenue, antérieurement à la fusion, par la Communauté de Commune de la Cévennes et des Hauts Gardons, elle a donc été automatiquement transférée à la nouvelle EPCI à la date d'effet de la fusion. L'élaboration des documents d'urbanisme en cours d'élaboration au 1/1/17 est donc poursuivie au nom de la Communauté

de Communes, en étroite collaboration avec les Communes concernées.

L'urbanisme est un enjeu majeur de nos territoires. Dans nos communes où nous sommes constamment préoccupés par le maintien des services publics, mais également des commerces de proximité, le développement de l'offre de santé, du numérique etc...rien n'est envisageable sans l'accueil de nouveaux arrivants et le maintien des populations en place. Ce qui suppose de pouvoir construire de nouveaux logements, mais également restaurer un patrimoine historique existant, souvent à l'abandon, voire en ruine. Ainsi, le maintien à domicile de personnes âgées peut parfois impliquer qu'un enfant, décidé à « rester au pays », puisse construire sa maison à côté de celle de ses parents, ou sur un terrain reçu en donation. L'installation d'une famille nouvellement arrivée, ou d'un jeune couple, peut impliquer la restauration d'un vieux mas isolé, dont les terres pourront être ré-ouvertes et cultivées, la châtaigneraie restaurée...

C'est majoritairement, dans les hameaux et mas isolés de la commune, que bien souvent se situe une importante part des possibilités de développement des communes rurales, les quelques centres-bourgs, vu leur situation, ne pouvant matériellement être « densifiés », ni étendus à l'infini pour accueillir de nouvelles constructions, ceci à quelques exceptions près. En outre, fréquemment, les nouveaux arrivants préfèrent habiter les hameaux où il leur sera possible de démarrer une activité agri-

cole à titre secondaire, ce qui leur laisse le temps de remettre la propriété en état, et le temps d'adaptation nécessaire avant de pouvoir se lancer. Plus simplement, cela correspond généralement à un souhait de qualité de vie non urbain.

Un rêve simple. Un rêve partagé. D'un côté, celui d'hommes et de femmes, qui : soit veulent rester ou revenir sur la terre de leur pères, soit, las d'une vie citadine trépidante, veulent redécouvrir une autre qualité de vie, d'autres valeurs, et séduits par la beauté sauvage de ce territoire, sont prêts à payer le prix pour y vivre. En réponse : celui d'élus locaux, qui aiment leur commune et veulent la faire vivre.

Les choses pourraient donc être simples. Mais les souhaits concordants des uns et des autres se trouvent souvent contrariés par les dispositions de la loi Montagne, contraignant à une urbanisation en continuité de l'existant, principe codifié à l'article L122-5 du Code de l'Urbanisme.

L'adoption d'un document d'urbanisme ne permet pas de s'affranchir significativement des principes posés par cette loi, qui leur est applicable.

De plus, ces dernières années, au niveau national, diverses lois se sont succédées, afin de faire des PLU un outil de lutte contre le mitage, privilégiant la densification au détriment de l'habitat dispersé, considéré comme trop consommateur d'espace, générateur de déplacements trop importants (donc de gaz à effet de serre) et ne répondant pas aux exigences en matière de mixité sociale.

On comprend cette préoccupation : elle répond notamment aux problématiques posées par l'extension tentaculaire de l'urbanisation autour des villes au détriment des terres agricoles, et aux cités urbaines où la mixité sociale est absente.

Ainsi, pour un juge, comme pour le législateur, le terme « habitat dispersé », est synonyme de « mitage », d'un gros mot...

Notre vécu et la réalité de notre territoire témoignent pourtant d'une situation bien différente...

Nos hameaux et mas isolés s'insèrent parfaitement dans le paysage et ont été édifiés en fonction de l'environnement auquel ils s'adaptent, en tenant compte du relief, de l'ensoleillement, de la nature des terres, mais de plus, leur présence, leur entretien et leur développement contribuent à l'ouverture des milieux et donc à la protection de la biodiversité, ainsi que parfois aussi aux continuités écologiques.

Lorsque les hameaux se dépeuplent, la nature reprend ses droits souvent de façon anarchique. Les prairies et terrasses cultivées laissent la place aux ronces, aux pins, les murets s'écroulent, les milieux se ferment entraînant une perte de biodiversité, une forêt difficilement exploitable, car non entretenue, une augmentation du risque incendie, une baisse de la ressource en eau, particulièrement là où augmentent les populations de pins maritimes très consommateurs d'eau et les broussailles.

L'habitat dispersé tel que nous le connaissons n'a donc pas un impact négatif sur l'environnement, au contraire.

De plus, chez nous, la perte des terres agricoles n'est majoritairement pas due à une artificialisation des sols, mais à une « sur forestation », due à l'abandon des bancels et des terres agricoles, reconquis par la forêt. En effet, d'après les estimations reprises sur Corine Land Cover, environ 97% de notre territoire est en zone naturelle, agricole ou forestière.

La couverture forestière est passée sur les 30 dernières années de 66 à 85% du territoire... Au niveau de l'émission des GES et NOX, le territoire est très en dessous des moyennes nationales, mais surtout, ces émissions sont insignifiantes en comparaison avec le niveau régional. En effet, l'habitat dispersé entraîne plus de déplacements, mais restons réalistes : nos routes, souvent étroites, ne connaissent guère d'embouteillages, en sorte que l'on perd parfois plus de temps en voiture une fois arrivés en ville que pour y aller, si d'aventure on arrive à l'heure de pointe...

Nous sommes donc devant une problématique complexe : d'un côté, la volonté des élus de développer le territoire de façon harmonieuse, respectueuse de l'environnement et du patrimoine qui nous a été légué, volonté qui coïncide avec celle des habitants, très attachés à leur mode de vie rural, et de l'autre, une législation qui s'applique de façon relativement indifférenciée, qui peine à prendre en compte au travers des documents d'urbanisme ainsi encadrés, les bénéfices apportés par les spécificités locales.

Face à cela, loin de baisser les bras, il importe que chacun puisse dire et redire son attachement à cette différence qui est la nôtre. Il en va de l'avenir de notre territoire.

Les lois et les politiques changent. Tous, nous sommes de passage. Mais nous devons penser à ceux qui nous succéderont. Il nous appartient de tenir ferme aujourd'hui, pour que demain, ce territoire continue de se développer, et puisse encore offrir à ceux qui le souhaitent la qualité de vie qui lui est propre.



**Ardoine Clauzel**

**Vice-Président Urbanisme et grand cycle de l'eau**



Ventalon  
en Cévennes  
conseil municipal  
9 décembre 2017

Présents : Jean-Claude DAUTRY, Pierre-Emmanuel DAUTRY, Jacques HUGON, Loïc JEANJEAN, Camille LE-CAT, Emilie MERMET-BOUVIER, Céline MATHIEU, Daniel MATHIEU, Frédéric MOUREAU, Hervé PELLECUER, Solène RENARD, Fabienne SALMERON, Alain VENTURA  
Représentés : Muriel DE GAUDEMONTLANDAIS, Marie-Christine LIEBER, Véronique NUNGE, Josette ROUX  
Abs ents : Anne-Marie DIDIER, Marc GOURDON, Frédéric NADLER, Miriame ROESSEL  
Secrétaire de séance : Solène RENARD

### Approbation des comptes-rendus des précédentes séances des conseils municipaux

- du 18/09/17 : après rectification de la police d'écriture ainsi que de la formulation d'une partie, le compte-rendu est adopté.
- du 17/10/17 : adopté.

### Tarification 2018

- Prix de l'eau : L'abonnement sera à 93 €, le prix du mètre cube sera de 17,50 € les 5 premiers, puis de 0,46 € les suivants, ce qui représente une augmentation d'environ 2 %.

Ces revenus couvrent tout juste le budget d'exploitation. L'installation ou la suppression d'un compteur sera facturé 300 € l'unité; pour un deuxième compteur d'une même habitation le coût sera de 150 € le second. Le coût d'assainissement à l'Ayrolles, par exemple, passe de 0,96 € à 0,98 €.

Tarif adopté à l'unanimité.

### • Prix du repas à la cantine scolaire :

- 2017 : 3,79 € par enfant, 5,60 € par adulte,
- 2018 : 3,83 € par enfant, 5,70 € par adulte. Les familles ayant plusieurs enfants à l'école se verront proposer un tarif dégressif à partir du deuxième enfant. Le premier enfant paiera le repas au plein tarif et le(s) suivant (e-s) 50 % du plein tarif.

Tarification adoptée à l'unanimité.

### Modification des contrats de travail

- Secrétariat : A moyen terme, il est envisagé de mutualiser un emploi avec d'autres communes afin de prolonger le contrat avec Evelyne Beau-rain-Martins, actuelle remplaçante de Nadine Kirschleger. Les communes du Collet de Dèze et de Vialas seraient intéressées. 40 % de son temps de travail seraient dévolus à Ventalon en Cévennes, les 60 % restants aux autres communes. Ce système ne pourra être mis en place que lorsqu'Evelyne sera dégagée de ses engagements professionnels dans une autre commune. A court terme, il est proposé de signer un CDD de 6 mois à 60% avec Mme Beau-rain-

Martins. La répartition des tâches de travail sera ensuite revue entre Nadine et Evelyne.

Vote pour avec 4 abstentions.

### • Cuisinières école :

Actuellement, du fait du nombre de repas supplémentaires engendrés par l'approvisionnement de l'école de St Privat, les cantinières travaillent 2 heures complémentaires en plus par jour. Monsieur le Maire estime que ce temps de travail complémentaire pourra être réduit lors de la rédaction des avenants au contrat de travail. Le fait que tous les repas (Abrits + St Privat) sont préparés avec des produits frais nécessitant un temps de mise en place plus long n'est sans doute pas la seule cause de cette augmentation du temps de travail nécessaire à la préparation des repas. L'employée communale de St Privat vient chercher les repas à 10 h 45, ce qui demande aux cantinières de commencer plus tôt pour que les repas soient prêts, et la liaison chaude assurée. Un gain de temps de travail pourra être trouvé si l'employé communale de St Privat peut déplacer son horaire vers 11 h 15 ou 11 h 30. Monsieur le Maire verra avec la commune de St Privat pour modifier ces horaires, en tenant compte du temps de préparation de repas à partir de produits frais bruts.

### Voirie 2018

Un bilan de l'état des routes a été effectué avec Lozère ingénierie. Le coût des travaux de remise en état s'élèverait à 363 000 € HT (431 000 € TTC). Les aides du Conseil Dé-

partemental sont de 40 % sur le HT. L'enveloppe budgétaire prévisionnelle est de 85 000 €, mais les travaux indispensables nécessitent environ 103 000 €. Il est à noter que les devis de Lozère Ingénierie pour des mêmes travaux déjà estimés en 2016, sont en augmentation de 23 %, sans doute faudra-t-il demander les raisons de cette augmentation, et voir si elles sont négociables. C'est pourquoi il est voté à l'unanimité un mandat pour signature des devis et préparation du marché, sous réserve de renégociation du coût.

### Fiches contrat territorial 2018/2020

Les fiches sont à rendre avant le 31/12/17, pour un retour fin mars 2018.

- Thématique développement économique, touristique et agricole  
- Mise en sécurité des bâtiments du Crespin, avec viabilisation et étude : environ 200 000 € répartis sur 3 ans,  
- Tunnel élevage.

- Thématique voirie  
Programme estimé à 85 000 € par an sur 3 ans.

- Thématique patrimoine  
Le Moulin du Salson : le coût de l'acquisition et de la sécurisation du site est estimé à 100 000 € réparti sur 3 ans.

L'objectif de cette acquisition est de remettre en état ce moulin, afin qu'il puisse être éventuellement opérationnel, et utilisé, comme il a été (est encore) fait pour le moulin à vent de Hures la Parade. Cela représente beaucoup de travail car le bâtiment, ainsi que les

meules, le béal et l'accès sont à rénover.

Plusieurs aides seront envisagées, telles que 60 % de DETR, 20 % du Conseil départemental et peut-être un soutien financier du Parc National des Cévennes. A vérifier aussi, en temps voulu, l'opportunité de financements LEADER,

- Thématique aménagement de village. Création de parkings à Sambuget et Lézienier avec un coût d'environ 20 000 € sur 3 ans.

- Thématique rénovation des logements et bâtiments communaux. Cela concerne les logements de Pénens Haut, La Ponge et Le Temple, pour un coût estimé à 60 000 € sur 3 ans. Cela prendrait en compte l'isolation, la déshumidification et les huisseries, en comptant 20 000 € par logement, avec un total d'aides de 80 %. Il est aussi envisagé la création d'un logement avec acquisition de terrain pour un coût de 200 000 € environ, sur 3 ans, avec 20 000 € de DETR, 10 000 € du Conseil Départemental et 10 000 € de la Région.

- Thématique eau
  - La régularisation des captages à St Frézal est évaluée à 57 000 € sur 3 ans, avec 80 % d'aides de l'Agence de l'Eau et du Conseil Départemental,
  - L'achat de 6 filtres UV et la rénovation d'environ 6000 € sur 3 ans,
  - Le coût du renforcement de l'UDI de l'Espinas avec un captage à Cabanis sera d'environ 50 000 €,
  - La réalisation de l'UDI structurante du bassin versant de St Frézal, avec

interconnexion de tous les réseaux est évaluée à 10 000 € sur 3 ans, avec 80 % aides,

– L'assainissement de l'Espinas coûtera 80 000 € environ sur 3 ans.

Il est voté à l'unanimité un pouvoir au maire pour saisir les contrats.

### Subvention de la commune à l'ASA DFCI

7783 € sont dû à l'ASA DFCI pour des travaux réalisés en 2017. Vote d'une subvention communale de 8000 €. Vote pour, sachant que 2 élus membres de l'association ne participent pas vote.

### Acquisition d'un terrain privé de M. Calistri

M. le Maire adjoint Alain Ventura propose d'acquérir 3 parcelles d'un même lot, actuellement propriété de M. Didier Calistri, sises au lieu-dit le Temple. Elles sont pour le moment inconstructibles dans le cadre du RNU. Le prix proposé est de 20 000 €, soit 16 € le m<sup>2</sup>. Le conseil vote pour l'acquisition avec 15 voix et 2 abstentions.

### Mention Nature et Progrès pour la cantine scolaire

La commune a fait la demande de mention Nature et Progrès pour la cantine de l'école. Afin de l'obtenir, hormis le respect du cahier des charges concerné, il y a obligation de participer aux COMACS (commission durant lesquelles sont étudiées les dossiers des demandeurs et « mentionnés » ou non), et visites de producteurs ou transformateurs. Plusieurs élus se montrent volontaires pour y participer. Jacques

Hugon propose en outre de rédiger un article dans « Le Vent des Bancelles » sur le sujet. Mme Mireille Steinfeld, responsable de la cantine, déjà beaucoup investie pour la réalisation du passage de la cantine sous mention Nature et Progrès, est sollicitée par d'autres cantines pour témoigner de sa démarche, et du fonctionnement mis en œuvre pour l'obtention de la mention. Les élus sont d'accord pour qu'elle témoigne auprès d'autres écoles intéressées.

### PLU et participation au débat

Le bureau d'études Oc'teha, maître d'œuvre dans l'élaboration du PLU, a proposé un délai de 2 mois pour la réalisation du PADD. Ce temps apparaît trop court à la commune pour bien cerner les enjeux et orientations du territoire. Il y a possibilité de travailler avec des outils de concertations adaptés, avec Oc'teha. Un devis sera demandé pour évaluer le surcoût et au cas où utiliser ces services.

### Délibération caisse des écoles

L'estimation du montant alloué à la caisse des écoles est de 53 000 €.

Il est voté pour ce budget à l'unanimité.

### Mise à disposition du personnel communal pour l'AEP

Le budget qui était prévu est en fait trop juste, de 1000 €

(environ 14 733 €). Il faut donc le revoir.

Vote pour à l'unanimité.

### Transports scolaires

Le coût du transport scolaire moyen par élève est de 1250 € par an, avec une participation de la commune à hauteur de 20 % soit 391 € par an, par enfant. Cela représente un total de 6647 € à financer.

Le conseil vote pour ce financement à l'unanimité.

### Nouveaux statuts de la communauté de communes

Après lecture, les nouveaux statuts sont votés à l'unanimité.

### Délibération pour indemnités de conseil du trésorier

Coût de 334,66 €. La délibération est votée avec 16 voix pour et une abstention.

### Délibération pour délégation des compétences PLU de la Com'com à la commune

Vote du conseil pour à l'unanimité.

### Décisions modificatives

Des crédits ouverts à certains articles se révèlent insuffisants. Il est nécessaire de voter des crédits supplémentaires et/ou de procéder à des réajustements des comptes. La décision modificative suivante est proposée concernant le budget principal de la commune : **Voir tableau**

FONCTIONNEMENT :		DEPENSES	RECETTES
6573	Subv. Fonct. Organismes publics	-7000,00	
60622	Carburants	1400,00	
60632	Fournitures de petit équipement	2700,00	
60636	Vêtements de travail	300,00	
61551	Entretien matériel roulant	500,00	
623	Publicité, publication, relations publiques	1400,00	
6064	Fournitures administratives	700,00	
TOTAL :		0,00	0,00

Vote pour à l'unanimité.

## Point sur les travaux

- Les travaux de rénovation de la mairie ont pris un mois de retard (dû au maçon).
- La mise en conformité des captages est en cours, tout comme le schéma d'assainissement de St Andéol.

## Question diverses

\* Le conseiller municipal Jean-Paul Canton, de la commune de St Privat de Vallongue, propose d'organiser une réunion d'information autour des compteurs Linky, en partenariat avec Ventalon en Cévennes. Solène Renard fera le lien, si besoin.

\* Des problèmes électriques perdurent à la salle communale du Temple. Un devis sera demandé à un électricien pour des travaux d'amélioration entre la crèche, la salle et le temple.

\* Le 21 janvier 2018 sera organisé le goûter de la Nouvelle Année, ouvert à tous, avec cofinancement de Regain. Une galette des Rois ainsi que du cidre et des jus de fruits seront offerts aux habitants.

Tous les points figurant à l'ordre du jour ayant été abordés, la séance est levée à environ 14 h.

## Pont de Montvert Sud Mont Lozère conseil municipal 15 février 2018

Sont présents : Jean-Pierre ALLIER, Patrick BRUN, Michèle BUISSON, Yves COMMANDRE, Matthias CORNEVAUX, Albert DOUCHY, Christelle FOLCHER, François FOLCHER, Frédéric FOLCHER, Alain JAFFARD, Stéphan MAURIN, Thierry MAZOYER, Daniel MOLINES, Dominique MOLINES, Michel RIOU, Gilbert ROURE, Yves SERVIERE, Jean-Paul VELAY,  
Représentés : Françoise THYSS,  
Excuses : Laurent ARBOUSSET, Gilles CHABALIER,  
Absents : François BEGON, Nils BJORNSON LANGEN, Catherine BLACLARD, Paul COMMANDRE, Régis DURAND, Yves Elie LAURENT, Marie LION, Gillian MC HUGO,  
Secrétaire de séance : Albert DOUCHY.

## Adoption du compte rendu du conseil municipal du 4 janvier 2018

### Accueil de réfugiés

Il y a 3 ans, le conseil municipal du Pont de Montvert avait accepté à l'unanimité le principe de l'accueil de réfugiés (c'est à dire des personnes qui fuient la guerre et ses sévices et qui n'ont pas d'autres choix que de partir de chez eux et dont la situation est régulière). Un collectif local, prêt à appuyer les réfugiés dans leur parcours d'insertion, précise que l'autorité préfectorale souhaite dispo-

ser de l'accord du conseil municipal, indispensable à l'accueil de réfugiés dans une commune.

Le CM vote favorablement à l'accueil d'une famille (10 voix pour, 2 contre, 5 abstentions).

## Délibérations

• Approbation des plans de financement des dossiers DETR 2018 et contrats territoriaux :

Toiture de l'école : montant 70 801,4 € HT. 60 % DETR – 20 % Conseil Départemental.

Camping : réaménagement de l'accueil, sanitaires secondaires, gestion des accès : montant 250 000 € HT. 60 % DETR – 20 % Conseil Départemental.

La Brousse : aménagement de surface paysager et urbain, réseaux d'eaux usées, d'électricité, de téléphone et d'éclairage public. Montant total 258 000 € HT.

Financement demandé auprès de l'agence de l'eau DETR et Conseil départemental avec taux adaptés aux types de travaux.

Signalisation urbaine touristique : signalisation touristique et de proximité dans le bourg du Pont. Montant 53 000 € HT. 40 % DETR – 40 % Conseil Départemental.

• Choix du maître d'œuvre : les 3 dossiers « appel à projet » de l'agence de l'eau présentés par la commune ont été retenus. Il s'agit de :

- travaux de protection et mise aux normes (régularisation administrative et mise en œuvre du périmètre de sécurité) des captages y compris

Caguefer,

- traitement de l'eau sur 4 unités de distribution,  
- remise en état de la conduite d'eau vétuste depuis Caguefer jusqu'au réservoir de Masméjean.

Le montant des travaux à engager dans les trois prochaines années s'élèvent à près de 800.000 € HT financé à hauteur de 80 % par l'agence de l'eau. Il convient, pour engager les travaux, de désigner un maître d'œuvre. M. le Maire propose de poursuivre le travail engagé avec les cabinets qui ont conduit les études initiales pour la définition des projets et l'obtention des financements, à savoir :

- Cabinet FALCON pour huit captages,  
- Cabinet MEGRET pour les systèmes de traitement,  
- AQUASERVICE pour Caguefer (prise en rivière et conduite).

Accord du Conseil municipal pour cette proposition.

Il est par ailleurs décidé de signer une convention d'assistance à maîtrise d'ouvrage avec la SAFER pour les négociations foncières nécessaires à la mise en place des périmètres de protection.

• Avancement de grade 2018 : un poste d'adjoint technique de 1ère classe et un poste d'adjoint technique principal sont ouverts afin de pouvoir faire bénéficier à 2 agents d'un avancement de grade validé en CAP. Dans le même temps leurs postes actuels seront supprimés.

• Subventions exceptionnelles :

- Demande de l'association de chasse de St Maurice de Ventalon d'une aide pour la réparation de la chambre froide aux Bastides. Accord

de principe du Conseil Municipal.

- Un soutien de 100 € est voté pour le garage ayant connu un incendie à St Julien des Points.

• DAB - Distributeur Automatique de Billets. La précédente convention entre la commune et le Crédit Agricole étant arrivée à expiration, la commune a sollicité cette banque pour connaître ses projets. La direction régionale du Crédit Agricole a validé le principe d'un maintien de ce distributeur au Pont de Montvert, mais sous les réserves suivantes à intégrer dans une nouvelle convention :

- Mise en place d'un nouvel appareil dont l'investissement serait pris en charge par la commune à hauteur de 17 500 € HT (qui sera alors propriété de la commune),  
- Participation annuelle de la commune au déficit d'exploitation du DAB (qui pourrait atteindre 4 500 € selon le CA).

Le conseil municipal regrette d'avoir à intervenir dans l'organisation d'un tel service à la population qui relève d'une banque. Cependant, compte tenu de la nécessité de disposer d'un tel équipement pour la vie et l'économie de la commune (rappelons qu'en 2016 ce sont plus de 17 000 retraités), le conseil :

- accepte le financement de l'investissement de 17 500 € en demandant toutefois que le paiement puisse être étalé sur 4 trimestres,

- s'engage à hauteur de 1 000 € maximum par an de participation au déficit d'exploitation et ce, sur présentation du bilan annuel,

- demande que dans la convention à venir, le Crédit Agricole s'engage sur une durée minimum de 6 ans

pour l'exploitation de ce nouvel appareil.

• Repas des agents pris à la cantine : pour les professeurs des écoles le prix du repas est de 5 €, pour les intervenant extérieurs 7,5 €.

Le CM décide à la majorité de fixer le prix des repas à 3 € pour les agents municipaux.

• Plateau multisports : le groupement des entreprises KOALA et SARL ROUVIERE est retenu pour la réalisation d'un plateau Multisports à l'emplacement des anciens tennis. Ce projet d'un montant de 58 000 € HT est financé à hauteur de 80 % soit 11 000 € HT restant à la charge de la commune.

• Réseau de chaleur : dépôt du dossier auprès de l'ATI (Approches Territoriales Intégrées) FEDER pour 60 % du financement du projet, 20 % étant déjà acquis auprès de la Région. Ce projet sera réalisé en co-maîtrise d'ouvrage avec le SDEE qui assurera le préfinancement des 20 % restant à la charge de la commune.

• Maison Médicale : le conseil avec l'appui du docteur Leroy, souhaite permettre l'accueil de plusieurs professionnels de santé (des candidatures ou des opportunités sont aujourd'hui connues : sage-femme, ostéopathe, orthoptiste,...). Dans cette perspective, le conseil approuve la proposition d'engager un avant-projet d'aménagement et de mise en accessibilité du 2ème étage de la maison médicale afin de développer l'offre de services médicaux (sage-femme, dentiste, kiné...).

### Programme de voirie

Quand les routes et ouvrages d'art (ponts, mur de soutènement...) sont abimés, il faut

les réparer. Le coût est important et cette catégorie de travaux est celle qui est la moins aidée puisque le financement maximum est à hauteur de 40 %. Il faut donc trouver le juste équilibre entre pérennité de nos routes, priorisation des investissements et équilibre des finances communales. Nous allons engager la réalisation de devis pour plusieurs sections de routes (Pré Platon, Le Merlet, Rieumal, Pont de Laubaret, la Brousse, Mont Joie... et plus encore. Le choix définitif sera fait lors du vote du budget.

### Comptes rendus de réunions

• Maison médicale : Caroline Baudel et Noemie Mansal, sages-femmes projettent de tenir en partenariat des permanences au Pont. Elles se relaieront une demi-journée par semaine sur RDV. Dans l'attente de l'agrandissement de la maison médicale, l'idée est d'utiliser les locaux de l'ancienne poste pour l'exercice de professionnels de santé souhaitant tenir des permanences au Pont de Montvert.

• Kayak : les 50 ans de la descente du haut Tarn seront célébrés le 28 et 29 avril 2018 par la ligue Occitanie de kayak et la commune. De nombreuses animations sont prévues avec les associations locales et l'Office du Tourisme (film d'époque, animations sportives, soirée festive).

• Tour de France : le tour de France passera au Pont de Montvert le samedi 21 juillet 2018, venant de Vialas par la Croix de Berthel, le Pont, Fraissinet de Lozère. Les associations locales participent à l'évènement en proposant animations et buvettes le long

du parcours (FSL, L'arbre aux abeilles, Association des Parents d'Elèves, Mont Lozère Elevage,...).

• Haut Débit : réunion avec le responsable d'Orange. Début des travaux en mai/juin. Les nouvelles lignes de fibre optique passeront le long des routes et non plus en ligne droite à travers les propriétés.  
• Commission agricole : un chargé d'étude Terra Rural (Communauté de Communes) travaillera 2 jours par mois pour assister la commune :

- Dans la définition de sa politique sur l'avenir des « sectionnaires »,

- Dans l'élaboration d'un diagnostic et programme éventuel d'aménagement des chemins ruraux en intégrant aussi bien les intérêts agricoles et touristiques (randonnées...).

• Ecomusée : le Parc National des Cévennes envisage de tenir fermé l'ecomusée cette année prétextant des problèmes de sécurité et d'accessibilité. La commune s'oppose fermement à une telle idée. Un point précis sera fait avec le Parc.

### Questions diverses

• Un concours de photo sera organisé par l'OT, la commune participera à la dotation de ce concours par un séjour d'un week-end au Gîte de Champlong de Bougès.

• Suite à des problèmes récurrents, le stationnement sera interdit (en dehors du parking de la Moline) depuis le pont jusqu'à à l'atelier Folcher.

Fin de séance à 0 h 30. Prochain Conseil Municipal le 22 Mars 20 h 30.

■



**A**insi après ma présentation faite par Maurice JEANNET où j'apparais avec mes fonctions de maire et mon activité professionnelle d'enseignant à Aix en Provence. Et il m'interroge : « Comment peut-on concilier des activités si différentes à plusieurs centaines de kilomètres de distance ? ». Est ensuite évoquée la revitalisation du pays et l'arrivée d'une nouvelle population.

« Voilà, je te laisse la parole et t'en remercie ».

J'explique tout d'abord qu'en dehors de l'enseignement élémentaire, on peut adapter son emploi du temps. C'est ainsi qu'en accord avec mon proviseur j'ai pu assurer mes cours dans la première partie de la semaine, l'autre partie étant consacrée à la mairie. Je précise ensuite que je ne vais pas tenir un propos linéaire qui suive la chronologie, mais bien des aller retour en fonction des événements et des actions menées. Je plante le décor regrettant que toutes les archives de la mairie ayant été détruites dans les années 1950, il ne soit pas possible d'avoir beaucoup d'éléments relatant les événements du passé de notre collectivité.

On sait que nous nous sommes appelés « Saint Frézal du Ventalon » puis, pendant la Révolution « Paix Ventalon », pour devenir enfin avec l'Empire « Saint Frézal de Ventalon » et disparaître en tant que collectivité territoriale le 31 décembre 2015 lors de la fusion avec la commune voisine de Saint Andéol de Clerguemort et appartenir à « Ventalon en Cévennes ».

Continuons l'histoire : Depuis 1773 la commune a eu 21 maires, le premier étant GRENIER, le dernier Alain VENTURA.

Tout aussi important est de parler de démographie et de souligner l'amplitude qu'elle a connue passant de 850 habitants en 1882 à 122 en 1962 et à 76 en 1975 ! La disparition de certaines activités économiques a suivi : plus de notaire au Conchès, plus de tailleur aux Abrits, d'épicier à la Ponge, de bistrot à Cessenades... Disparus aussi des hameaux : Ronmartrie, Romme,

Le Cros... Des noms de familles : BARDES, CHAPON, PONGE...

Mais à partir de 1970/75 un événement se produit, singulier et d'une réelle importance : de nouveaux arrivants s'installent dans le pays. Ils ne parlaient pas patois, n'allaient pas au temple, ne savaient pas « pica uno daillo ou espellar un caprit » (frapper – aiguiser – une faux ou enlever la peau d'un chevreau), mais ils étaient « ingénieux » (inventifs, imaginatifs).

C'est dans ce contexte que j'arrive à la mairie en 1977. Ça n'avait pas été facile et disais-je « j'avais obtenu plus facilement mon certificat d'études que mon mandat de maire ».

Alors commence l'aventure.

Je vais d'abord vous raconter quelques anecdotes qui ont émaillées 30 années. Lors du premier mandat (1977 – 1983), il n'y a au Conseil que les seuls cévenols qui parlent le patois, etc... sauf Mme de LAGAUSIE, mais elle s'adapte et s'il y a quelques entorses à la langue française, on traduit.

Dans la mairie, pas de téléphone, un poêle à charbon style école primaire. Un premier incident lors de l'élection du 1er adjoint : On avait prévu Mme de LAGAUSIE ; c'est René LARGUIER qui est élu !

Pour le début juillet, avant les vacances scolaires, le sympathique instituteur ROUQUET et Mme PEUTIN veulent faire une fête. Je ne suis pas très favorable : sur quel terrain ? Avec quels moyens ? Qu'importe. Ils squattent les abords de l'ancienne gare CFD, ils font la fête jusqu'au matin. À partir de là, nous organiserons des fêtes votives superbes au Géripon sur un terrain prêté par la famille FAGES, puis à l'Ayrolle.

Une autre affaire : un enseignant en disponibilité est en résidence au Salson, dans le courant de l'été son comportement singulier nous amène à le faire hospitaliser. Quelques mois après sorti de l'hôpital il porte plainte pour abus de pouvoir. La commune est condamnée.

Le deuxième mandat (1983 – 1989) c'est l'entrée au Conseil de Jean-Yves PIN et des nouveaux arrivants. Toujours désireux d'augmenter la population, nous faisons venir de Paris la famille QUENOL. Ils n'étaient vraiment pas adaptés à la campagne cévenole, nous les logeons à Pénens dans des conditions approximatives. Le résultat n'a pas été très concluant.

Pour le troisième mandat (1989 – 1995) la population a augmenté. Je présente une « liste ronde ». Etienne VIDAL qui y figurait, n'a pas été élu. Il m'a accusé de son échec et m'en a copieusement voulu, sévère, persuadé que j'étais à l'origine de son échec.

Quatrième mandat (1996 – 2001). Je présente une « liste longue » sur laquelle figure 16 noms. Évidemment, là, les nouveaux venus sont nombreux... La situation a été difficile à gérer. On ne m'y reprendra plus.

Cinquième mandat. On ne m'y a pas repris et rien de pittoresque n'est à signaler.

Passons maintenant aux choses sérieuses. Et d'abord l'activité professionnelle. L'air de Saint Frézal est bon mais il n'est pas suffisant pour vivre. Ces jeunes gens ont des ressources : certains comme Jean PEUTIN, kinésithérapeute trouve un cabinet à Chamborigaud, d'autres se recyclent. Jacques HUGON devient couvreur, Jean-Claude LIEBER plombier, Jean-Yves PIN éleveur de chèvres et restaurateur. De son côté le maire ne va pas rester inerte. Un emploi pour l'entretien est créé : c'est Alain VENTURA qui l'occupe puis Philippe SZYMANSKI vient en renfort ; il faut une aide maternelle pour l'école, puis une personne chargée de la cantine ; le secrétariat de mairie s'étoffe. Plus tard on mettra en place une équipe d'agents d'entretien de l'espace rural « Contrats Verts ».

Je vais maintenant vous parler des infrastructures. Je suis obsédé par les routes ; leur mauvais état me désole, le déneigement en hiver est impossible.

On continue à goudronner le chemin du Salson qui avait été commencé





Salle communale 1989

Tout de suite on me rappelle : « Et l'Ayrolle ? ».

Ah oui, l'Ayrolle, j'avais oublié. L'émotion...

C'est certainement la plus grosse entreprise de ces mandats. La mode était aux villages de vacances. Je n'en voulais pas, mais pourquoi pas un ha-

meau de peuplement pour permettre à des gens de s'installer à demeure, qui auront des enfants qui iront à l'école ! « Tu vas gaspiller l'argent public, personne n'y viendra ! ».

On persiste, mais où trouver l'argent ? La société HLM « POLYGONE », Lozère Habitat de Mende accepte de nous

aider. On achète 2 hectares et demi de terrain à la famille SOUSTELLE, les architectes BESSIN – BOYER nous proposent l'ensemble que vous connaissez, qui s'intègre fort bien au paysage. Depuis que ces maisons ont été mises en service, jamais aucune n'est restée inoccupée !

« Et le Vent des Bancelles ? ».

Décidément, j'oublie tout ! Très rapidement on crée une feuille A4 pliée en 2, une espèce de compte-rendu tapé à la machine qu'on appelle pompeusement « Bulletin Municipal ». Grâce à l'aide efficace et dynamique elle s'étoffe et devient une petite revue : « Le Vent des Bancelles ». La commune de Saint Andéol qui a des enfants à l'école s'y agrège, puis ce sont les cinq collectivités de la communauté de communes « Des Cévennes au Mont Lozère ». La belle revue d'aujourd'hui a largement dépassé le 100ème numéro !

Des questions sont posées par le public.

« Mon père disait qu'on ne chantait pas en fauchant... ». Certes, mais pendant les pauses ou en piquant la faux.



L'Ayrolle 3 bâtiments



# Cantine de l'école des Abrits mention Nature et Progrès

*Ce vendredi 1er décembre 2017 se réunissait dans la salle du Foyer Rural de la Maison Communale Etienne PASSEBOIS, lieu dit Le Temple, la COMAC, commission qui décerne aux producteurs en bio la mention Nature & Progrès, après examen de leur candidature. Plusieurs d'entre eux, qui avaient demandé la mention, étaient venus, dont les représentants de notre commune, Ventalon en Cévennes.*

**L**a cantine, me direz-vous, est-elle un producteur bio? Non, bien sûr. Mais ladite cantine, suite à une volonté farouche et commune (et peu commune?) - de la municipalité de St Frézal de Ventalon puis de Ventalon en Cévennes, - des enseignants de l'école, - des cantinières, - de l'association des parents d'élèves, - du Foyer Rural REGAIN, - et j'ose dire des élèves eux-mêmes, tenait à s'assurer une

Ce qui a été examiné par la commission n'est donc pas, pour une fois, une production, mais la qualité des denrées alimentaires fournies et celle de leur transformation. Je cite des extraits du compte rendu de la COMAC : « La mairie elle-même (le demandeur officiel de la mention pour la cantine) était

représentée en force par la cantinière Mireille Steinfeld, les adjoints au maire Marie-Christine Lieber et Jacques Hugon, le maire Camille Lecat et en fin d'après-midi le directeur de l'école

Christian Rameau. »  
Je

reconnaissance de l'organisme « bio » qui lui paraît le plus rigoureux et le plus exigeant, Nature & Progrès, et avait donc fait acte de candidature.

ne résiste pas non plus à la tentation de citer le rapport de Julien TOS, enquêteur responsable pour la cantine, qui parle aussi bien qu'il écrit (je trouve) : « La cantine de l'école des



# Marché aux FLEURS & Vide Grenier

au CAMPING du PONT DE MONTVERT

MARCHÉ AUX FLEURS ET AUX PLANTS

VIDE GRENIER

(2€/M2 infos et réservations au 06.45.92.47.18)

ANIMATIONS POUR ENFANTS

Samedi  
12 MAI

9h > 18h

BUVETTE  
GRILLADES

# 130 kayakistes à l'assaut des eaux tumultueuses du Haut Tarn 50 ans après !

*C'est le 28 avril 1968 qu'un groupe de kayakistes épris de liberté, se lançait le défi de descendre le Haut Tarn, au départ de Pont de Montvert. A cette époque, il s'agissait d'une réelle et périlleuse aventure. Depuis « LE » haut Tarn est devenu une classique réservée aux experts du kayak, venant de France et d'Europe.*



Le 28 et 29 avril 2018, pour fêter les 50 ans de cette épopée, le Comité Régional Occitanie de Canoé Kayak, a souhaité, en partenariat avec la municipalité, le club des Accrochés, l'Office de Tourisme, le Comité des Fêtes et le club de Foot, célébrer ce demi-siècle, en organisant un rassemblement d'eau vive.

C'est plus de 130 kayakistes, de France mais aussi d'Italie, du Canada, d'Australie..., avec le quadruple champion du Monde de kayak extrême, Erick Deguil, qui sont venus et les belles pluies du printemps ont permis un beau spectacle du Pont de Montvert jusqu'au barrage de la Vernède.

L'accès au site du gouffre des meules avait été balisé et nombreux sont ceux qui ont découvert ce passage exceptionnel avec le grondement de l'eau et des artistes virevoltant dans les remous. Les moins courageux

sont allés les voir au départ au gouffre de l'Oule ou au passage sous le pont.

FR3, Lozère Nouvelle (« le 50ème rugissant ») et Midi libre ont largement couvert ce week-end même si la pluie a un peu gâché le dimanche après-midi.

Une exposition au Foyer logement a permis aux visiteurs de découvrir le matériel rudimentaire utilisé, il y a 50 ans et une exposition sur les Causses et les Cévennes, patrimoine mondial de l'UNESCO.

Les accrochés avaient installé une tyrolienne du Dedry's vers les Cévennes et préparé soupe, crêpes et sandwiches sur le quai. Le comité des Fêtes et Football Sud Lozère avaient préparé le repas du samedi soir pour 150 convives dont le Président du comité régional de kayak Occitanie et Sophie Pantel. Lors de cette soirée des vieux films ont été passés, des anciens honorés et tout s'est terminé en musique avec un groupe

aveyronnais de kayakistes musiciens.

Un petit marché de producteurs a été organisé le dimanche matin.

Enfin un grand merci aux deux piliers de cette manifestation, Jean-Paul Justamond, le kayakiste mendois, à l'origine du projet et fervent supporter du Pont de Montvert et David Bernardeau, conseiller technique de kayak de la région Occitanie.

■  
Jean-Pierre Allier

